



## Conseil d'administration

\* \* \*

\*

Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018

\* \* \*

\*

## **ETAIENT PRESENTS**

MME ABOUCAYA	Représentant le personnel du Parc national,
MME AUDIBERT	Représentant la commune d'Hyères,
MME BAZERQUE	Représentant la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
MME BERRETTA	Représentant le Secrétaire général de la Préfecture du Var,
MME BILL	Suppléante du Maire de La Garde,
M. CARRASSAN	Représentant la commune d'Hyères,
M. DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros,
M. DELI	Représentant des sports de nature,
M. DE MARCO	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature,
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée,
M. GIRAN	Maire d'Hyères,
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix Valmer,
M. LEFEBVRE	Représentant le directeur départemental des territoires et de la mer du Var,
MME LESIEUR	Représentant le directeur académique du Var,
M. MARTIN	Président du conseil scientifique du Parc national,
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins,
M. MOLINIER	Représentant le directeur départemental des finances publiques du Var,
MME MONFORT	Conseillère municipale déléguée au Maire de la ville d'Hyères, présidente du conseil d'administration,
MME RUNDE-CARIOU	Représentant l'Agence française pour la biodiversité,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SEJALON	Représentant la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
M. STASSINOS	Maire du Pradet,
MME VASCHETTI	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée.

## **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

M. JACOB	Représentant le Préfet du Var, Commissaire du Gouvernement,
M. BARCELO	Parc national – chef du service Connaissance du patrimoine,
MME CRAVERO	Parc national – service financier,
M. DUNCOMBE	Directeur du Parc national,
M. GARNIER	Suppléant du Maire du Pradet,
MME GRAILLET	Parc national – cheffe du service Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines,
M. LARDÉ	Parc national – Secrétaire général,
MME LECAT	Parc national – adjointe à la cheffe du service Tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines,

MME LOCHON	Conservatrice du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles,
MME MARQUET	Métropole Toulon Provence Méditerranée – Site des Salins d'Hyères,
M. PRODROMIDES	Président du conseil économique social et culturel du Parc national de Port-Cros,
MME VERDIER	Directrice adjointe du Parc national.

#### **ETAIENT EXCUSES**

M. ANDRIEU	Directeur interrégional de la mer Méditerranée,
MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var,
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
M. BACHELLERIE	Contrôleur financier régional,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Martin,</i>
MME BOUTEILLE	Agent comptable du Parc national de Port-Cros,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 <sup>ème</sup> vice-présidente du conseil d'administration, <i>pouvoir à Mme Monfort,</i>
M. CREUSEFOND	Résident permanent sur l'île de Porquerolles, <i>pouvoir à M. de Cabarrus,</i>
M. DALMAS	Représentant la commune d'Hyères,
M. FALCO	Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN,
MME FONTENOY	Conseillère régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 <sup>ère</sup> vice-présidente du conseil d'administration,
M. JOBERT	Maire de La Croix Valmer,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. MADDALONE	Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
M. MASSON	Représentant la commune de La Garde,
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. TYDGAT	Représentant la commune de Ramatuelle,
M. VIALE	Adjoint spécial de l'île du Levant.

En introduction, la **présidente** informe que la séance du conseil d'administration a été avancée en raison d'une visite ministérielle pour laquelle le directeur devra partir en cours de séance. Elle informe qu'au préalable à cette réunion du conseil d'administration, ont été salués, au nom de l'ensemble des membres du conseil d'administration, les 31 ans passés à la tête du conseil scientifique de l'établissement par M. Charles-François Boudouresque.

La **présidente** salue la présence du Préfet du Var représenté par **M. Serge JACOB** ; du Préfet maritime de Méditerranée représenté par **Mme Céline VASCHETTI** ; du maire d'Hyères, **M. Jean-Pierre GIRAN** ; de la mairie du Pradet représentée par **M. Hervé STASSINOS**, maire, accompagné de son suppléant, **M. Christian GARNIER**, de la mairie de La Garde représentée par **Mme Hélène BILL**, adjointe au maire ; et de la mairie de La Croix Valmer représentée par **Mme Catherine HURAUT**, adjointe au maire.

La **présidente** présente les excuses du Conseil régional Sud PACA représenté par **Mme Maud FONTENOY**, maman depuis peu ; du Conseil départemental du Var représenté par **Mme Patricia ARNOULD** ; de la Métropole Toulon Provence Méditerranée représentée par **M. Hubert FALCO**, président ; du maire de La Croix Valmer, **M. Bernard JOBERT** ; du représentant de la commune de La Garde, **M. Jean-Louis MASSON** ; de la commune de Ramatuelle représentée par **M. Roland BRUNO**, maire et **M. Richard TYDGAT**, adjoint au maire ; du représentant de la commune d'Hyères, **M. Michel DALMAS** ; de l'adjoint spécial de Porquerolles, **M. Philippe PISANI** ; de la DIRECCTE représentée par **M. Patrick MADDALONE** ; de la DIRM représentée par **M. Pierre-Yves ANDRIEU** ; du président de la Chambre d'Agriculture du Var, **M. Alain BACCINO** ; de **Mme Denise BELLAN-SANTINI** qui donne pouvoir à **M. Gilles MARTIN** ; de **Mme Laurence CANANZI** qui donne pouvoir à **Mme Isabelle MONFORT** ; de **M. Marc CREUSEFOND** qui donne pouvoir à **M. François de CABARRUS** ; de **MM Patrick FOLTZER, Benjamin KABOUCHE** et **Marc MAURY**.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, la **présidente** informe que le conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

La **présidente** remercie le maire du Pradet pour l'accueil de cette séance du conseil d'administration et lui laisse la parole.

**M. Stassinos** salue le travail qui a été fait par **M. Giran** et la métropole TPM avec la réalisation du film de Monsieur Z qui est vraiment une mise en lumière du territoire. Le Parc national de Port-Cros permet de mettre encore plus en lumière ce magnifique territoire des communes littorales. Avec l'adhésion au PNPC, **M. Stassinos** pense qu'une dynamique est en train de se créer avec une volonté de conserver le caractère très particulier du territoire. C'est essentiel et ce qui fait que la commune du Pradet est très heureuse de participer et de travailler aujourd'hui dans le cadre du PNPC. Le Pradet marque le territoire par ce cachet de préservation de ses particularités. Ce message s'adresse à la Préfecture du Var pour marquer l'attachement de la commune à la préservation de son territoire. **M. Stassinos** remercie toutes les équipes du Pradet, les élus comme les agents, pour leur travail quotidien.

#### I. **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 avril 2018.**

**Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité.**

-----

La **présidente** invite la commune du Pradet à signer la convention d'application de la charte avec le Parc national de Port-Cros.

**Le directeur** précise que la commune du Pradet a délibéré favorablement pour engager la mise en œuvre d'opérations concrètes avec le Parc national dans le cadre de son adhésion à la charte. L'annexe de la convention d'application de la charte liste l'ensemble des actions, dont certaines sont déjà engagées, à mettre œuvre sur la commune du Pradet. Cette liste de dispositions prioritaires a été préparé avec monsieur le maire du Pradet et ses services. Elles portent par exemple sur l'ouverture au public des espaces naturels que compte la commune ou dans le domaine du déploiement de la marque Esprit Parc national (EPN) puisqu'un certain nombre d'entreprises ou de secteurs sociaux-économiques de la commune ont fait la démarche pour obtenir la marque EPN et l'ont obtenue. Le 27 janvier dernier, la remise de la marque EPN s'est d'ailleurs tenue au Pradet et à destination d'un certain nombre d'opérateurs du territoire communal. Le Pradet s'est également engagé dans un travail sur la certification port propre. Le Parc national accompagne la commune puisque ces démarches intéressent toute l'aire maritime du parc national. Bien entendu, des travaux plus particuliers sont à conduire sur l'implantation des trames vertes et bleues. Les continuités écologiques sont très importantes. Cela a encore été réaffirmé, pas plus tard que la veille, par le ministre Nicolas Hulot sur la nécessité de conforter les travaux faits par les collectivités territoriales dans le domaine des continuités écologiques et dans le domaine des trames vertes et bleues. Un travail est aussi prévu sur la circulation dans les espaces naturels de façon à proposer des itinéraires favorables à l'accès à ces espaces. Enfin, l'établissement viendra en soutien à une action prioritaire sur l'agroécologie, à partir, en particulier, d'opérations qui sont aujourd'hui conduites à titre expérimental sur l'île de Porquerolles et qui pourront être appliquées sur le territoire de la commune. Voilà en quelques mots le contenu de cette convention que **le directeur** invite la commune à signer.

*Signature de la convention d'application de la charte entre le Parc national de Port-Cros et la commune du Pradet.*

Pour conclure, **le directeur** rappelle que deux autres conventions ont été signées avec les communes d'Hyères et de La Croix Valmer. Les conventions d'application de la charte avec les communes de La Garde et de Ramatuelle sont en cours de finalisation et seront signées prochainement.

**La présidente** remercie le maire du Pradet pour le travail qui va se poursuivre avec le Parc national.

-----

## **VII. Dossier d'actualités du Parc national de Port-Cros pour information :**

### **1) Mesures préventives du risque incendie pour la saison 2018**

**La présidente** passe la parole à **Mme Aboucaya** qui souhaite faire une déclaration en présence du **directeur**.

**Mme Aboucaya** remercie les administrateurs pour leur écoute et lit la déclaration au nom des personnels du PNPC :

« Les personnels du PNPC souhaitent remercier la Région pour la mise en place de cinq saisonniers en juillet et août dans le cadre du dispositif de la *Guerre du feu* et de sa Garderie forestière régionale. Ils remercient également les personnes qui ont travaillé sur les diverses mesures de prévention incendie pour l'été 2018, en particulier que tous les enseignements soient tirés des terribles incendies de l'été 2017. Ils remercient aussi pour les Retex pilotés par la DDTM, les aides financières rapidement débloquées par le ministère pour les mesures post-incendie du Cap Lardier.

Toutefois, ils restent très inquiets en raison de l'insuffisance notoire des mesures de prévention en vigueur, leur manque de réalisme et d'ambition, en particulier en ce qui concerne la réduction des flux de visiteurs et leur gestion sur les Îles de Port-Cros et Porquerolles lors des épisodes de fermeture des massifs.

Plus précisément, ils tiennent à exprimer une vive inquiétude quant à l'insuffisance criante des mesures de fermeture des massifs. Ils ne comprennent pas, d'ailleurs, pourquoi les mesures de préventions préfectorales sont plus permissives dans les îles d'Hyères que dans le reste du département (circuits autorisés) lorsque le risque est le plus important (très sévère et extrême) ! Ils tiennent également à rappeler que ces espaces concentrent des enjeux de préservation du patrimoine très importants et qu'il n'existe aucun dispositif opérationnel permettant de **garantir** la sécurité du public en cas d'incendie non maîtrisé sur ces îles.

Nous rappelons une nouvelle fois avec insistance la situation particulière des Îles d'Hyères, mais aussi de la presqu'île de Giens, qui font l'objet d'une fréquentation considérable durant l'été, avec une accessibilité rendue très ardue par le nombre de visiteurs et la desserte des territoires, des sites restreints et très boisés et une inconscience assez généralisée du risque incendie par les visiteurs, qu'ils soient locaux ou étrangers. Croire que la seule sensibilisation et la communication suffiront à préserver ce patrimoine est une erreur.

Encore une fois, nous rappelons que l'essentiel des cheminements, surtout à Port-Cros, mais aussi à Giens et à Porquerolles, se fait par de petits sentiers uniquement piétonniers, qui rendraient impossible une évacuation rapide en cas d'incendie violent poussé par un vent fort.

Dans ces conditions, nous, personnel du PNPC, souhaitons rappeler leurs responsabilités aux personnes publiques en charge de la sécurité et de l'ordre public, en particulier le préfet du Var et le maire de la commune de Hyères, en leur demandant d'appliquer des mesures plus fortes et plus adaptées aux territoires concernés, ainsi que le maintien des moyens humains et financiers nécessaires. Nous demandons à ce qu'un arrêté préfectoral interdise la venue de personnes ne travaillant pas ou ne logeant pas à Port-Cros les jours de risque rouge extrême. Nous demandons un cantonnement au village des personnes les jours rouge avec une information préalable en ville. Pour 2018, le PNPC reconduit le dispositif d'information avant embarquement avec l'aide de la Garderie forestière régionale et du partenariat avec le CIETM, mais uniquement sur les ports de la commune d'Hyères, pas sur les autres.

Nous souhaitons que le dispositif renforcé ci-dessus soit aussi adapté à l'île de Porquerolles.

Pour Port-Cros, nous demandons un renfort de pompiers pour l'ensemble de la saison à risque, du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et non pas uniquement les mois de juillet et d'août.

Enfin, nous souhaitons que la prise en compte de la presqu'île de Giens soit améliorée, en particulier le positionnement de la mairie sur des parkings situés en massifs forestiers soumis à de très forts risques incendie mais également une réflexion plus globale sur les modalités de progression des secours sur des réseaux routiers saturés.

En France, les bonnes décisions se prennent malheureusement trop souvent après que des drames ont eu lieu. Nous attendons une anticipation et des décisions fortes et de bon sens de la part des représentants de l'ordre et de la sécurité publique pour éviter des morts, car les pompiers sont très clairs sur le sujet, si un incendie éclatait sur Port-Cros, Porquerolles ou Giens, il y aurait vraisemblablement des morts, cela est à peu près inévitable, des destructions de biens et de pans de nature extraordinaires et représentatifs de la biodiversité de notre pays au niveau international.

Au cas où les demi-mesures actuelles perdureraient, nous demandons à ce que le préfet du Var et le maire de Hyères assument publiquement et pleinement leur responsabilité et dédouanent le Parc national de Port-Cros et ses personnels face à des situations que ces derniers subissent mais ne souhaitent pas assumer. Les feux de forêt ne doivent pas être une fatalité !

Merci de votre écoute. »

**La présidente** rappelle sa demande sur le fait que les communications soient transmises préalablement à la séance pour pouvoir apporter des éléments de réponse précis. Elle invite le **directeur** à poursuivre et à traiter le point VII de l'ordre du jour.

**Le directeur** relève que ce sujet est très important. Il a beaucoup attiré l'attention du Parc national depuis l'été dernier.

Un travail approfondi de concertation a été mené pendant tout l'hiver, en lien d'abord avec les habitants de Porquerolles, les acteurs de la société civile, mais aussi les pompiers, la commune d'Hyères et particulièrement avec la police municipale chargée de la sécurité, et la préfecture du Var avec laquelle des réunions de concertation ont été organisées sur ce sujet. Les programmes d'actions proposés pour la saison 2018, qui sont d'ailleurs déjà mis en œuvre, ne peuvent pas être considérés comme des demi-mesures. La dynamique de prise en considération des problématiques liées à l'incendie et des problématiques de prévention incendie est renforcée par rapport à ce qui a prévalu à l'engagement de la saison 2017. **Le directeur** ne peut que remercier les uns et les autres qui ont contribué à l'émergence et la mise en place de ce programme particulièrement nouveau sur la prévention incendie. Des réunions avec la police municipale ont eu lieu à la fois pour voir les mesures à adopter en cas de sinistre, pour renforcer les messages en bord de route à la presqu'île de Giens, pour mutualiser avec le Parc national sur la mise à disposition de véhicules et la circulation d'agents chargés de la police municipale dans les massifs forestiers les jours de risque rouge et rouge exceptionnel. Un travail a également été fait avec le comité d'initiative pour l'environnement du territoire des Maures (CIETM). Le Parc national a renouvelé ce qui avait été mis en place dans l'urgence au mois de juillet 2017. La Garde forestière régionale s'est installée avec cinq jeunes saisonniers recrutés hors plafond pour diffuser des messages d'information non seulement les jours où les massifs sont classés en rouge mais également tous les jours de la semaine. Ils vont tourner sur les ports de Hyères : à l'embarquement à destination de Port-Cros au port St Pierre et à l'embarquement à destination de Porquerolles au port de la Tour Fondue. Tout un dispositif se met en place.

Lors de la réunion en préfecture, la question a été posée d'une possible limitation du nombre de visiteurs sur les îles les jours de fermeture des massifs à risque sévère et extrême. La discussion a montré la limite du droit actuel par rapport à la possibilité de limiter les accès, pas tant dans les espaces forestiers mais plutôt dans le village. Le village est dans le domaine public donc cela pose un problème de restriction d'accès dans des espaces du domaine public qui sont finalement un quartier d'Hyères, qui lui même n'est pas le secteur le plus sensible aux incendies. Cette réflexion amène à considérer aujourd'hui, que, à droit constant, les possibilités d'intervention sont réduites. L'établissement a travaillé avec le Conseil scientifique (CS) du Parc national, ainsi que dans le cadre de la démarche capacité de charge à Porquerolles, pour voir qu'elles étaient les évolutions possibles du droit auxquelles nous pouvions contribuer pour solliciter une évolution de manière à disposer demain d'outils juridiques plus adaptés à des telles situations. Un certain nombre de pistes juridiques ont été ouvertes que nous entendons présenter à l'occasion d'une réunion au Sénat dans le courant de l'automne prochain. Cela permettrait d'avoir des outils permettant de réguler, pour des motifs de risque d'atteinte à l'environnement, les modes de fréquentation et surtout d'hyper fréquentation dans les sites. L'idée n'est pas forcément de diminuer mais d'écarter les jours d'hyper fréquentation et de risques avérés et ce pour mieux étaler la fréquentation sur des jours où aujourd'hui les qualités d'accueil sont peu satisfaisantes.

**Le directeur** ajoute, pour finir, avoir signé la semaine passée un courrier de sensibilisation à destination des directeurs des compagnies maritimes, quelles que soient les communes d'embarquement, pour attirer leur attention sur les problèmes particuliers des îles et leur demandant de sensibiliser leurs passagers à cette question.

**M. Jacob** indique que ce que vient de dire **le directeur** est très complet. Il voudrait simplement fixer quelques compléments pour répondre à **Mme Aboucaya**.

D'abord, le Préfet connaît ses responsabilités. Il les mesure pleinement et ne demandera jamais au Parc national de les assumer à sa place.

Deuxième élément, dans l'arrêté préfectoral du 19 juin, un paragraphe concerne les dispositions spécifiques aux massifs des îles d'Hyères. Il ne s'agit pas de demi-mesures. Il s'agit de mesures qui sont proportionnées au risque, comme cela se fait systématiquement à partir d'une analyse de risque en fonction des différents domaines concernés et ce, comme l'a dit **le directeur**, dans le respect du droit. Cela ne veut pas dire que les dispositifs sont figés dans le temps. Cela fait 25 ans que **M. Jacob** travaille sur ces sujets. La sécurité et la sûreté sont des sujets qui bougent énormément et à grande vitesse. Donc ce qui est vrai en 2017 ne le sera pas forcément dans cinq ans. Le droit aura bougé, les

process auront évolué, les équipements et les moyens dont on dispose aujourd'hui ne seront pas les mêmes car les capacités d'intervention s'améliorent systématiquement. **M. Jacob** ajoute d'ailleurs que le risque n'est pas minoré. Le risque est bien connu. Il est évalué périodiquement et en interaction avec les autorités municipales, les maires bien sûr qui sont directeurs des opérations de secours sur le territoire de leur commune et qui disposent, en tant que de besoin, des moyens en renforcement du département, de la zone de défense, voire les moyens nationaux le cas échéant. Les moyens aériens qui sont basés à Nîmes aujourd'hui sont des moyens nationaux qui peuvent être demandés en renforcement des moyens locaux.

**Le directeur** informe également que le dispositif de prévention est complété, depuis ce mardi 3 juillet, par l'expérimentation d'un système de message « push » sur une borne WIFI à la Tour Fondue en lien avec le gestionnaire du domaine, MTPM, dans le cadre d'un partenariat avec la TLV et d'un financement européen. Le principe est le suivant : les visiteurs sont invités à télécharger une application sur leurs smartphones qui sont de plus en plus consultés par les passagers pendant les transports. Ainsi, les visiteurs accèdent à différents types d'information :

- Une information synthétique sur la prévention au risque incendie, le rappel de la réglementation et de la police en cas d'infraction constatée. L'information sur la fermeture des massifs est actualisée au jour le jour en lien avec les consignes à tenir en cas d'incendie en reprenant le contenu du flyer préparé avec la police municipale.
- Des informations à caractère général tels que les horaires des navettes TLV, les lieux d'accueil sur l'île avec la maison de Parc national mais aussi l'Office du Tourisme, ainsi que les principaux agendas sur l'île (les points rencontres, les balades, les écrans nature).

Le Parc national a d'ailleurs prévu d'ouvrir le fort Sainte-Agathe avec un demi tarif les jours classés rouge ou rouge extrême, de façon à avoir un dispositif favorisant le fait que les visiteurs restent dans les équipements proches du village.

Enfin, un calendrier type de la fréquentation informe des niveaux de fréquentation de l'île. De la même façon que la TLV le fait sur son site Internet, les journées sont classées en vert, orange ou rouge en fonction des fréquentations observées interannuellement, les pics de fréquentation correspondant toujours à une conjugaison du beau temps et des milieux de semaine.

La borne est en place à la Tour Fondue. Elle est en location pour le moment. Si le dispositif donne satisfaction, l'établissement envisage d'en équiper l'ensemble des ports d'embarquement vers les îles.

**La présidente** indique s'être également engagée avec **Mme Audibert** à sensibiliser le syndicat des communes du littoral du Var qui réunit toutes les communes littorales pour inscrire ce point au prochain ordre du jour. Elle souhaite ne pas se cantonner à une information à la Tour Fondue mais couvrir l'ensemble des départs de dessertes des îles.

**La présidente** libère **le directeur** qui doit se rendre à la visite de M. Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État.

**La directrice adjointe** indique que les administrateurs disposent, sur table, des publications et des brochures que le Parc national a produit cette année et notamment une information sur les mesures liées aux risques incendies, avec les cartes et la sensibilisation sur les bons comportements à adopter dans ces cas là. Ils ont été édités entre 5 et 8 000 exemplaires, ce qui permet aussi de diffuser l'information largement et notamment via les personnes marquées EPN.

## **II. Budget rectificatif n°2 au budget de l'exercice 2018 de l'établissement Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.**

**Mme Cravero** présente le BR n°2/2018. Elle rappelle que désormais le BR est commun au PNPC et au CBNMed. **Mme Cravero** précise que ce BR n'a pas d'impact significatif sur l'équilibre financier du PNPC et du CBNMed. Toutefois, l'établissement a jugé utile d'en construire un à la fois pour intégrer les nouveaux projets et pour réévaluer certains programmes qui ont été décalés sur 2019.



Le Parc national a rencontré le contrôleur budgétaire régional (CBR) qui n'a pas apporté de remarques importantes sur ce budget. Quant à la tutelle, elle a trouvé une situation financière relativement saine du Parc national et du CBNMed.

Le solde budgétaire s'élève à -1 449 k€, intégralement absorbés par la trésorerie initiale 2018 qui était à hauteur de 2 031k€.

**Mme Cravero** présente les quatre enveloppes de dépenses :

- au niveau du personnel, il y a une intégration de 113 000€.

Il n'y a pas de variation des effectifs sous plafond qui ont été notifiés en début d'exercice. En revanche, pour ce qui concerne les effectifs hors plafond c'est à dire les effectifs liés à des financements externes (fonds européens ou autres conventions), le CBNMed a intégré des effectifs ce qui a généré de nouvelles ressources de financement. De même, le PNPC intègre la garde forestière régionale qui permet de renforcer le dispositif de sensibilisation au feu de forêt sur la période estivale via un financement à hauteur de 80 % pour la Région et de 20% par une convention de financement GMF.

Enfin, au niveau de la masse salariale, l'établissement a jugé nécessaire d'ajuster à la hausse cette prévision de dépense.

- Pour ce qui concerne l'enveloppe de fonctionnement, certains projets ont été intégrés et d'autres ont été décalés sur 2019.

Sont dissociés les actes d'engagement (AE) des crédits de paiement (CP). Les AE engagent juridiquement l'établissement, il peut s'agir d'un marché ou d'un bon de commande.

Les AE sont en baisse de 257 000€. Cette variation, assez significative, est principalement liée à un marché reconductible sur plusieurs années dans le cadre de l'entretien des équipements maritimes. L'établissement avait pour habitude d'engager l'enveloppe totale sur la durée du marché, soit 4 ans. Au regard des discussions avec le CBR et des modalités de ce marché, l'établissement n'engage désormais le marché que sur l'année en cours puisqu'à chaque fin d'année l'établissement peut y mettre un terme. La totalité du marché ayant été engagé au budget initial, l'établissement réduit donc ce montant pour le ramener au montant prévu pour l'année 2018.

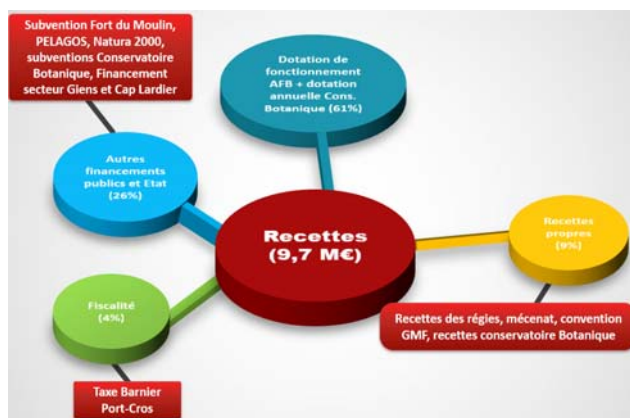
Au niveau des CP, il y a un réajustement de +26 000€ lié aux dépenses des fonds européens et également à l'entretien des sanitaires de Porquerolles.

- L'enveloppe d'intervention intègre un nouveau contrat avec l'association Tremplin pour un chantier d'insertion à Port-Cros. L'établissement travaille déjà avec cette association dans le cadre de la réhabilitation du petit patrimoine vernaculaire. Il s'agit ici de l'entretien des sentiers de Port-Cros. Ce projet de convention sur 3 ans et 3 mois prendrait effet en octobre 2018 jusqu'en décembre 2021. L'établissement intègre en AE la totalité de la convention et en CP uniquement la partie concernant l'année 2018.

- Au niveau de l'investissement. La variation de 50 000€ en AE est liée notamment au projet du Fort du Moulin. La phase I est terminée. La phase II est en cours. La phase III est également en cours au niveau de la maîtrise d'œuvre. La variation de 60 000€ en CP porte notamment sur les travaux au siège de l'établissement.

Au final, les AE sont en baisse de - 29 000€ et les CP, en hausse de +202 000€, sont entièrement absorbés par des recettes complémentaires.

**Mme Cravero** présente les recettes :



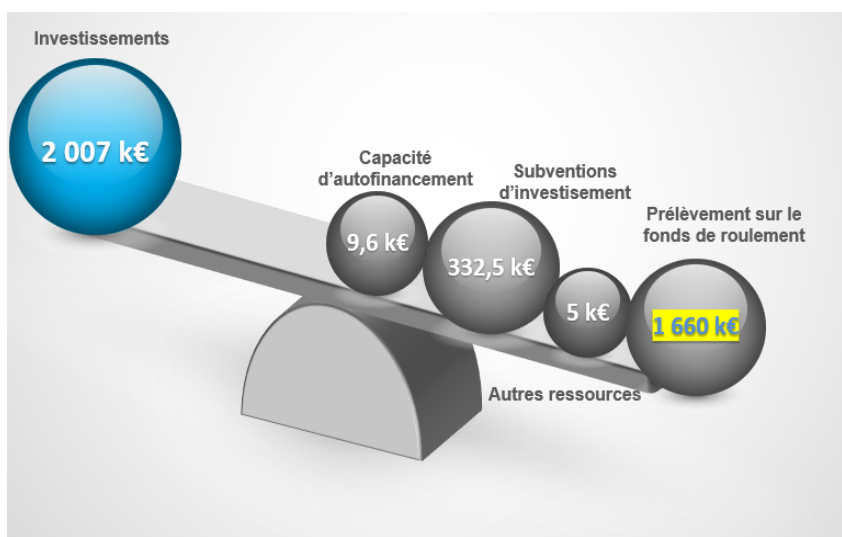
- aucune variation de recette concernant la dotation de fonctionnement AFB (ancienne SCSP) et la dotation du CBNMed qui représentent 61% des recettes.
- les autres financements publics varient par rapport à certaines subventions complémentaires, notamment au niveau du CBNMed qui a contractualisé de nouvelles conventions.
- Variation de +60 000€ au niveau de la fiscalité. L'établissement a rencontré le service des douanes à Toulon pour faire un bilan et débiter un travail collaboratif sur les recettes liées à la taxe Barnier sur Port-Cros. Ce travail porte déjà ses fruits puisque le service des douanes a pu faire une régularisation importante sur un bateau taxi qui ne payait pas sa taxe Barnier. L'établissement va donc toucher de manière rétroactive ces recettes.
- Les recettes propres varient également avec la signature de la convention GMF signée pour l'année 2018 qui finance en partie la garde forestière régionale, et certaines recettes liées au CBNMed.

Au final, les recettes sont à hauteur de 9,7 millions d'euros. Elles sont dans leur globalité inférieures aux dépenses mais comme indiqué au départ, ce déficit est entièrement absorbé par la trésorerie de début d'année qui était de plus de 2 000 000 d'euros.

**Mme Cravero** présente la comptabilité générale de l'établissement PNPC et CBNMed c'est à dire le constat en dépense du service fait, payé ou non et le constat en recette des titres de recette, encaissés ou non.

L'établissement travaille actuellement sur des apurements comptables au niveau du passif comptable ce qui génère une légère augmentation des charges, qui va un peu dégrader le résultat qui se situe à -85 000€.

**Mme Cravero** présente l'équilibre budgétaire :



Le volume d'investissement de l'établissement s'élève à plus de 2 millions d'euros.

La CAF de 9 000€ concerne des subventions d'investissement principalement liées cette année à la phase I du Fort du Moulin pour laquelle l'établissement va obtenir des encaissements du ministère, de la DREAL et de la Région.

Les autres ressources sont liées à des ventes.

Le reste se fait par prélèvements sur le fonds de roulement qui s'élève à 1 600 000€.

Le FDR final sera à hauteur d'1 945 000€ ce qui est correct. **Mme Cravero** rappelle que le besoin en FDR est le décalage dans le temps entre les décaissements et les encaissements. Ce matelas est nécessaire pour que l'activité quotidienne de l'établissement se poursuive. Ce besoin en FDR s'élève à plus de 700 000€. Le reliquat est donc une trésorerie positive à hauteur de 518 000€ ce qui permet d'honorer les dépenses de début d'année 2019 puisque la subvention 2019 ne sera probablement versée qu'à partir de février ou mars. Au final, la situation financière de l'établissement est

relativement saine. Elle montre que l'établissement va pouvoir tenir le cap de début d'année à condition qu'il n'y ait aucune restriction de la dotation de l'AFB sur l'exercice 2018 tel que cela a pu être le cas l'an passé avec le gel en fin d'exercice.

**M. de Cabarrus** remercie le Parc national pour d'une part la remise en service des toilettes sèches sur la plage de La Palud, effective depuis le 27/06, et d'autre part pour avoir intégré dans le BR la rénovation des sentiers pour mener aux plages de Port-Cros. **M. de Cabarrus** demande si le montant alloué à l'association Tremplin va permettre de rénover l'ensemble des 35 km de sentiers de l'île sur les trois ans.

**La directrice adjointe** précise qu'une enveloppe de 60 000€ est prévue sur la rénovation de sentiers de Port-Cros. Dans les trois années du travail engagé avec l'association Tremplin, une programmation sera établie pour intervenir en priorité sur les sentiers les plus dégradés et ensuite couvrir l'ensemble du périmètre.

Pour **M. Seemuller**, la question des recettes est prioritaire et cruciale.

Les administrateurs avaient attiré l'attention du conseil d'administration, il y a quelques temps, sur les nouveaux modes de transport qui apparaissent, comme les navires à utilisation commerciale (NUC). Il a eu l'occasion d'en observer il n'y a pas si longtemps sur la plage du Sud. Ce sont des bateaux qui arrivent avec des voyageurs et qui ne payent aucune taxe ni au Parc national, ni à personne, alors même qu'ils réalisent sans doute des profits substantiels et qu'ils bénéficient de tout le travail du Parc national. Cela lui paraît être un vrai sujet de fond pour savoir comment envisager une forme de fiscalité ou une forme de participation de ces modes de déplacements au Parc national. Il en est de même sur les bouées de plongée. La seule qui paye aujourd'hui des taxes est la société basée à Port-Cros puisqu'elle s'acquitte des taxes portuaires pour ses bateaux. Les autres ne payent pas de contribution. **M. Seemuller** demande s'il ne faudrait pas envisager des recettes pour la location de ce type de bouées et s'il n'y a pas des recettes aussi à réfléchir sur les toilettes. **M. Seemuller** note les efforts de l'établissement sur cette question et des discussions suivront certainement pour que d'autres toilettes s'installent et que les visiteurs disposent enfin de systèmes d'hygiène corrects sur les îles. Il demande si cela ne mérite pas non plus une rémunération de service. Enfin, **M. Seemuller** pose la question des actifs du Parc national et notamment concernant le fort de l'Estissac et le fort du Moulin sur lequel l'établissement a fait de gros investissements. Il demande si le Parc national envisage de les louer ou en tout cas de trouver des moyens de recettes, de même que sur les baux du village. Cela a été l'objet d'un point sur le dernier rapport de la Cour des comptes et il a bien compris que l'intention de l'établissement était de les conserver. Il demande si l'établissement a envisagé de changer les termes de ces baux et de les transformer en baux emphytéotiques ?

**La directrice adjointe** précise que la question des NUC est un problème qui dépasse largement le PNPC. Effectivement, les NUC échappent à la réglementation, notamment sur le transport maritime, parce qu'ils ne sont pas considérés comme des compagnies maritimes. Le Parc national discute de ces questions avec les douanes. Ce gros travail a permis de rattraper quelques personnes qui faisaient du transport à passagers officiellement et qui ne versaient pas la taxe Barnier. Il y a sans doute encore des choses à creuser. Il est vrai que les NUC se développent sur toute la côte et viennent concurrencer des compagnies qui ont d'autres obligations et d'autres charges. Le Parc national ne pourra pas y faire face seul.

**La directrice adjointe**, sur la question de faire payer une redevance sur les équipements de plongée, indique que la position actuelle de l'établissement est de ne pas faire payer les structures de plongée qui utilisent les bouées mises en place sur les sites de plongée. Les parcs nationaux français, ce qui n'est pas le cas dans d'autres pays étrangers et en particulier aux États-Unis, sont des espaces ouverts gratuitement au public. C'est la collectivité nationale qui prend en charge l'entretien et l'ouverture au public de ces espaces. C'est comme cela que les parcs nationaux ont été conçus et c'est comme cela que la protection de la nature en France a été pensée à l'origine. Évidemment, les choses peuvent évoluer. L'établissement essaiera quand même, parce qu'il a une mission d'intérêt général et une mission publique, d'offrir le plus possible un accueil libre au grand public. Effectivement, une réflexion peut s'engager pour voir de quelle manière les usagers peuvent

contribuer à l'entretien a minima des équipements. L'investissement peut être pris en charge par l'établissement avec l'aide de nombreuses subventions publiques, notamment de l'Agence de l'eau ou de l'AFB. La question de l'entretien est un vrai sujet qui a commencé à être évoqué avec les structures de plongée lors des rencontres organisées pour faire un bilan annuel puisqu'il y a de plus en plus de fréquentation. Au début, les coûts d'investissement sont lourds. L'entretien annuel coûte près de 100 000€ pour le Parc national. Tous les équipements publics coûtent chers mais ils rendent aussi beaucoup de service à la collectivité.

Concernant la dernière interrogation de **M. Seemuller, la directrice adjointe** relève que le budget du Parc national, cette année, se porte à un peu plus de 9 000 000 €. Chaque année, grâce aux recherches actives de subventions auprès des collectivités locales, de l'État (DRAC ou DREAL) ou via la participation à des programmes européens, l'établissement arrive à drainer beaucoup de subventions et ce beaucoup plus qu'auparavant. Cela n'est pas forcément une réponse à la question mais souligne le fait que ce n'est pas l'établissement seul qui porte la réhabilitation de ce patrimoine. La réhabilitation du Fort du Moulin était un des engagements de la charte. Le Parc national s'est concentré sur la réhabilitation de ce patrimoine bâti pour pouvoir en faire aussi un équipement au service de l'île. A terme, il est envisagé de pouvoir aussi l'utiliser comme centre de séminaire. Cela permettrait de l'ouvrir largement dans l'année, notamment hors saison, pour pouvoir ramener sur l'île des personnes qui viendraient se former, assister à des colloques, des séminaires et qui pourraient aussi faire vivre à côté de cela les restaurateurs de l'île.

**M. Prodromidès** demande si cela est compatible avec la partie privée du Fort du Moulin ?

**La directrice-adjointe** répond par l'affirmative.

**La présidente** informe, en aparté, qu'il a été acté de donner à une salle de séminaire du fort du Moulin, le nom de M. Boudouresque pour le remercier de toutes ces années passées aux côtés du Parc national.

**La directrice-adjointe** précise que l'établissement travaille également à la valorisation du patrimoine bâti et notamment des forts, avec les guides marqués EPN. Ils sont formés et sensibilisés par le Parc national pour porter le message de la préservation du territoire. Le Parc national met à disposition de ces partenaires privilégiés les clés des forts pour qu'ils puissent s'en servir comme support aux balades guidées. Cela contribue aussi à la stabilisation d'un tissu économique local de valorisation du patrimoine.

S'agissant enfin des bâtiments d'habitation, c'est un sujet dont il faudra débattre et en premier lieu au sein de ce CA, dans le cadre du Schéma de stratégie immobilière de l'établissement qui devrait être présenté aux administrateurs d'ici la fin de l'année.

Pour **M. Martin**, la question de prise en charge des coûts par les structures, qui se pose aussi dans le cadre la capacité de charge et au sein du CS, est une question qui ne peut pas être résolue, lui semble-t-il, localement et qui appelle des textes de modifications nationales pour prévoir que le coût d'accès au niveau de l'entretien des espaces naturels protégés, culturels ou autre, fasse l'objet d'une prise en charge. C'est une réelle interrogation aujourd'hui qu'on doit avoir pour faire évoluer les textes français sur cette prise en charge des coûts par les usagers.

**M. Prodromidès** rappelle que **M. de Marco** avait déjà posé la question, il y a peu de temps, par courriel au directeur et aussi pendant la charte. L'idée de ne pas faire payer l'accès aux parcs nationaux a été affirmée. **La directrice adjointe** l'a justement rappelé, ce n'est pas la politique française. L'idée est d'avoir des parcs nationaux ouverts gratuitement au public. Cela n'empêche pas qu'il peut y avoir des sites particuliers avec une grosse valeur environnementale, où on peut effectivement payer. Mais la politique française, et c'est celle qui avait été défendue pendant la charte, est de ne pas faire payer un ticket d'entrée dans les parcs nationaux. Peut-être que cela évoluera. Personnellement, **M. Prodromidès** s'est rendu exprès dans le parc national de Cinque Terre et à Magdalena qui n'ont pas du tout la même configuration topographique et patrimoniale que Port-Cros. Ce qui justifie le fait que le Parc de Cinque Terre est payant est que la Région Ligure et l'État italien

n'abonde le Parc de Cinque Terre que pour 20% de son budget. Il a donc à en trouver 80%. **M. Prodromidès** rappelle, et cela avait été souligné dans le rapport de la cour des comptes il y a peu, que le PNPC, de tous les parcs nationaux français, est celui qui se crée le plus de ressources propres, ce dont il faut absolument encore une fois le féliciter. C'est une question à la fois de financement et d'esprit. La France n'a pas la même tradition philosophique, politique des espaces publics qu'au Canada, aux États-Unis ou même en Italie.

**La présidente** informe que le PNPC rapporte plus, proportionnellement, que celui de Yellow Stone.

**M. Prodromidès** demande si cette information émane de l'étude de Gilles Landrieu qui a été faite il y a 5 ans sur la valeur économique des parcs nationaux présentée lors des 50 ans du PNPC et du grand colloque scientifique.

**La présidente** précise que c'est l'émission de TV5 « Quand la nature fait recette » qui faisait ce constat pour justifier en particulier la création du onzième Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne.

**M. Prodromidès**, en tant que président du CESC, défend les professionnels. Pour autant, il ajoute que l'idée de ce que rapporte la nature est une idée qui lui déplaît profondément.

► **La délibération n°20/2018 est adoptée à l'unanimité.**

### **III. Adhésion du Parc national de Port-Cros.**

**La directrice adjointe** informe que l'établissement a engagé une réflexion avec le pôle mer Méditerranée (PMM) pour un projet de challenge numérique. L'idée est de pouvoir mettre en place un produit innovant. Les Parcs nationaux cherchent sans cesse à être des territoires de recherche et d'expérimentation pour ensuite pouvoir essaimer plus largement. En l'occurrence, il s'agit d'un projet d'intelligence artificielle pour lutter contre le braconnage. Un système de surveillance vidéo est couplé à une intelligence artificielle qui permettra de détecter à partir d'un stock d'images - en fonction des formes de bateau, du comportement des bateaux ou des personnes qui se trouvent à bord - si quelqu'un est susceptible d'être en situation d'infraction pour déclencher une alarme. Pour cela, l'établissement bénéficie d'une subvention du pôle mer pour la partie phase d'étude, puis d'un financement, en termes d'investissement, par la Banque publique d'investissement à hauteur au global de 110 000€. L'établissement est dans une logique d'expérimentation, d'innovation, de trouver des systèmes qui permettent d'être plus réactif sur un sujet qui tient à cœur à l'ensemble des administrateurs pour maintenir une faune abondante dans les eaux du parc national. Pour pouvoir bénéficier de ce challenge numérique, l'établissement souhaite adhérer au PMM à hauteur de 2 000€ par an. Cela permettra aussi, pour les années suivantes, de pouvoir avoir, en tant que membre du pôle et donc contributeur au comité de pilotage, une sélection aussi sur les projets qui pourraient émerger avec des orientations liées davantage à la préservation de l'environnement.

**M. de Cabarrès** demande quels sont les autres systèmes mis en place pour lutter contre le braconnage, notamment à Port-Cros aujourd'hui.

**La directrice adjointe** indique que les gardes moniteurs commissionnés et assermentés font des tournées de police. Ils tournent aussi en horaires décalés pour pouvoir intervenir à des moments où les braconniers ne s'attendent pas à les voir sur le terrain. Un travail se fait aussi en partenariat avec les pêcheurs qui parfois signalent des cas pattant de pratiques illégales.

Pour **M. Molinero**, il est très important d'adhérer au PMM. En effet, même si les moyens au niveau de la surveillance physique étaient plus importants, il y a certaines périodes dans l'année, des mois, ou même des nuits où il ne peut y avoir 100% de surveillance physique. Le fait d'obtenir un système

permettant d'alerter tout comportement suspect est bienvenu.

**M. Molinero** informe avoir participé, aux côtés de M. Boudouresque, la veille, au procès des braconniers du Parc national des Calanques (PNCal) à Marseille. Dans les conversations téléphoniques relevées par les gendarmes, on apprend que ces braconniers venaient jusqu'au Levant, sûrement dans les faits à la Gabinière, pour honorer une commande de 50kg de mérus pour les deux jours suivants car ayant trop pêché dans le PNCal, ils se reportent dans le PNPC. Apparemment la commande a été livrée. **M. Molinero** relate aussi un problème survenu la semaine précédente au Levant, où le chef de la sécurité de l'île a pu intervenir. Il est vrai que les moyens humains seuls ne permettront jamais de lutter donc s'il y a des moyens techniques qui permettent de le faire, c'est une très bonne chose. En plus le pôle mer, qui était PACA et qui est devenu maintenant Méditerranée, travaille depuis une vingtaine d'années avec le comité régional et c'est un organisme avec qui on peut travailler en toute confiance.

► **La délibération n°21/2018 est adoptée à l'unanimité.**

#### **IV. Versement du solde de garantie à la société SMBR dans le cadre du marché 1006083400 pour la restauration de la Sardinière, île de Port-Cros.**

**M. Lardé** indique que l'établissement avait retenu la société SMBR pour procéder à la restauration de la Sardinière sur l'île de Port-Cros. A l'issue des travaux, le Parc national aurait dû verser à cette entreprise un solde de 4 717,57€ au titre de la garantie. Il ne l'a pas fait et la somme a fait l'objet d'une prescription le 01/01/16. Pour ne pas porter préjudice à la société qui apporte grandement satisfaction et en accord avec l'agent comptable, l'établissement propose la levée de la prescription afin de pouvoir payer à l'entreprise SMBR cette garantie.

**M. Seemuller** informe, sur la plan sémantique qu'il ne s'agit pas d'une Sardinière mais d'une Jardinière créée au 19<sup>e</sup> siècle. Il ne voit pas comment trouver une sardinière au milieu de l'île.

**La présidente** demande à ce que cette appellation soit vérifiée.

► **La délibération n°22/2018 est adoptée à l'unanimité.**

#### **V. Approbation du règlement intérieur du conseil scientifique du Parc national de Port-Cros.**

**M. Martin** précise qu'il s'agit d'une actualisation du règlement intérieur du CS dans les objectifs suivants :

- optimiser le temps d'implication des membres du CS, notamment en jouant sur les possibilités de déléguer certaines fonctions du président aux vice-présidents et des vice-présidents à certains membres du Bureau pour mieux répartir les charges.
- simplifier les procédures pour ne pas être obligé, par des règles qui étaient formellement peu satisfaisantes, de suivre un cheminement trop long pour arriver jusqu'à la décision.
- trouver des axes de réflexions communs avec le PNCal. D'ailleurs un Bureau commun avec le Bureau du CS du PNCal se déroulera à la rentrée, le 25/09.
- enfin, et c'est le point le plus important : de la transparence entre le CS et le PNPC. Il s'agit en fait de la question des avis que doit rendre le Bureau du CS à propos de projets qui émanent soit de l'établissement public lui même, soit, la plupart du temps, de tiers. La loi prévoit une procédure assez complexe pour le rendu de ces avis. Quelques petits problèmes s'étaient posés par le passé de projets dont le CS n'avait pas été informé à temps et dont il s'était auto-saisi. Bref, dans une relation de très grande confiance entre l'établissement et le CS, un nouveau système, jugé très satisfaisant par le Bureau du CS, a été mis en place par l'établissement. Il s'agit de la construction d'un site Internet, sur google drive, qui liste

l'ensemble des projets. Une mention indique si le CS doit être saisi obligatoirement ou s'il peut l'être pour information. Il a également été prévu, qu'en tout état de cause, le CS pouvait s'auto-saisir de certains dossiers dont il avait connaissance et sur lesquels il souhaitait émettre un avis. **M. Martin** tient vraiment à souligner le dialogue ouvert avec la direction pour aboutir à ce nouveau règlement intérieur qu'il propose aux administrateurs d'approuver.

► **La délibération n°23/2018 est adoptée à l'unanimité.**

## **VI. Accueil des volontaires civiques et principe d'accueil d'élèves en alternance au sein de l'établissement Parc national de Port-Cros**

**M. Lardé** indique que l'établissement bénéficie d'un agrément de la direction départementale de la cohésion sociale pour l'accueil de volontaires de service civique sur la période d'octobre 2015 à octobre 2018. Jusqu'à maintenant, seul le CBNMed accueillait des volontaires.

**M. Lardé** rappelle que cela participe au développement de la citoyenneté des jeunes, de leur intégration dans la société et de l'intérêt général. C'est pour cela que l'établissement leur donne des missions citoyennes dans le cadre de ce dispositif.

En 2017, le Parc national a pris la décision de recruter des services civiques et a publié sept fiches de poste. Cinq ont été retenues et ont permis d'accueillir des jeunes sur les missions suivantes :

- deux services civiques sur des missions d'accueil et de sensibilisation d'éducation à l'environnement,
- un sur la gestion patrimoniale et participative des espaces naturels de Porquerolles,
- un sur l'édification d'un réseau de verger méditerranéen,
- un en qualité d'ambassadeur de la transition énergétique dans les centres nautiques en aire maritime adjacente.

Le CBNMed quant à lui a accueilli deux jeunes sur l'entretien et la mise en valeur des collections végétales, ornementales et fruitières dont l'un est basé à Montpellier et l'autre à Hyères.

L'établissement a déjà tiré un bilan positif de cet accueil qui se terminera à la fin de l'automne. Aussi le Parc national et le CBNMed comptent réétudier de nouvelles missions à publier pour l'accueil de nouveaux jeunes sur la période 2018/2019.

**M. Lardé** rappelle que ces jeunes sont payés 680€ net par mois. Une centaine d'euros proviennent d'une subvention de la GMF et l'agence de paiement verse 473€. L'investissement de l'établissement est mineure, à hauteur de 107€, sur une mission citoyenne à laquelle le Parc national tient beaucoup. Ces jeunes du service civique participent au projet du Parc national et ils sont également ambassadeurs pour l'action et les missions du PNPC et du CBNMed.

**La présidente** précise que ces volontaires civiques ne peuvent pas faire des missions remplies par les agents du Parc national. Il n'y a donc pas d'accusation possible de dire que c'est du personnel à bas coût. Aussi, bien souvent, il s'agit de jeunes diplômés, Bac +2 et Bac +4.

**M. Lardé** ajoute que l'établissement reconduit les services civiques sur la période 2018/2019 avec de nouvelles fiches pour recruter entre cinq et dix jeunes. Effectivement, ces jeunes ne se substituent pas à des emplois pérennes. Lorsqu'une mission peut s'apparenter à une mission permanente, les fiches font l'objet de plusieurs aller / retour entre la DDCS et le Parc national pour réécrire la fiche et repenser la mission.

**Mme Aboucaya** précise que les personnels avaient souligné le fait que ces emplois ne devaient pas remplacer des emplois permanents. Recruter de plus en plus des services civiques souligne quand même la dégradation des moyens humains du Parc national et est un indicateur de la réduction des moyens du Parc national alors même que les tâches augmentent. L'autre condition était que ces missions profitent aux jeunes en termes de savoir-faire, d'expérience, d'ajouter un plus à leur curriculum vitae et a priori cette condition est remplie. Elle note cependant qu'avec moins de 700€ net par mois, cela paraît compliqué pour les jeunes de pouvoir se loger et manger dans les villes du littoral.

**Mme Lochon** informe de la campagne de communication organisée sur « le pouvoir d'être utile » de ces jeunes services civiques par le ministère de l'Intérieur. Six jeunes ont été choisis avec six tuteurs au niveau national et le Parc national de Port-Cros a participé à cette promotion des services civiques. Le jeune est formé et cela permet à la structure d'accueil de valoriser ses travaux. **Mme Lochon** voulait redire que c'est vraiment du gagnant/gagnant et c'est comme cela qu'elle l'a présenté lors de la campagne quand elle a été interviewée aux côtés d'un service civique pour cette campagne. L'an prochain, il y aura encore plus de service civique puisque le ministère mène une grosse campagne de recrutement.

Pour **la présidente**, l'établissement forme ces jeunes diplômés à utiliser leurs compétences dans ses missions et eux aussi apportent beaucoup à l'établissement.

**Mme Aboucaya** ajoute qu'à l'heure actuelle le PNPC perd des emplois permanents et cite l'exemple d'un chef de secteur qui fait des missions de police tout seul, avec des renforts d'agents commissionnés du siège. Ces jeunes, y compris de la garderie forestière régionale, ne sont pas commissionnés. Cela pour souligner encore la dégradation permanente des moyens du Parc national.

Pour finir, **M. Lardé** informe que deux des sept jeunes ont quitté leur mission avant terme car l'un a trouvé un CDD dans la Région Grand Ouest où il instruit les dossiers FEDER et l'autre est entré dans la marine nationale à Toulon pour une période d'un an en tant qu'officier.

Par ailleurs, **M. Lardé** informe que le Parc national a décidé de recruter deux jeunes en contrat d'apprentissage :

- Le premier cas est une jeune apprenti de 24 ans qui est déjà diplômé du baccalauréat mais qui va en passer un nouveau pour ambitionner un nouveau cycle universitaire. Le salaire brut chargé annuel s'élève à 22 043€, le coût de la formation s'élève à 6 850€ et le total annuel de ce jeune pour l'établissement s'élèvera à un peu moins de 29 000€ sur l'année scolaire 2018/2019. Cela coûtera à peu près 9 000€ pour les 4 mois de 2018 et une vingtaine de milliers d'euros pour les 8 mois sur 2019.

**M. Lardé** confirme à **la présidente** que les apprentis peuvent travailler sur des missions du Parc national et à **M. Déli** qu'ils peuvent travailler aux 35 heures. Le budget formation est de 685 heures par mois, avec 35 heures, comme les agents du service.

- Le second cas est un jeune en situation de handicap qui a travaillé pendant un an dans le cadre de différents stages sur le secteur du Cap Lardier. Il souhaite passer un CAP de jardinier et paysagiste sur 3 ans. Le coût pour le Parc national en salaire brut est de 8 753€. Le coût de la formation est de 3 800€. L'établissement obtiendra une aide du fonds pour l'insertion des personnes en situation de handicap d'à peu près 7 000€. Ainsi, le total annuel à la charge du Parc national s'élèvera à 5 500€. Le nombre d'heures de formation dispensée à ce jeune sera de 400 heures par an.

L'établissement va donc recruter ces deux premiers apprentis. Un bilan en sera tiré l'année prochaine pour étudier la pérennisation de cet accueil.

**Mme Lochon** informe que le CBNMed va également tester l'accueil d'un jeune en contrat par alternance avec un botaniste qui a déjà un BTS GPN et qui veut s'ouvrir à un nouveau groupe botanique comme les lichens. Il sera basé à Montpellier, en Licence rattaché à une Université.

## VII. Dossiers d'actualité du Parc national de Port-Cros pour information

### 1) Mesures préventives du risque incendie pour la saison 2018

*Cf. pages 5 à 8.*



**M. de Marco** souhaite revenir sur le point traité en début de séance parce que **le directeur** partait. Lors du conseil d'administration du mois de mars, la question d'une réunion de concertation sur le plan d'évacuation des îles en cas d'incendie avait été reposée pour la x-ième fois. Le Préfet avait répondu que s'il était sollicité, il organiserait la réunion. Après cette réunion du mois de mars, quatre associations de Porquerolles ont envoyé une lettre au Préfet en lui demandant formellement s'il pouvait organiser cette réunion de concertation sur un plan d'évacuation de l'île en cas d'incendie. Elles n'ont pas eu de réponse.

**M. Jacob** indique que la partie sécurité incendie relevant du Cabinet, il posera la question au directeur de cabinet. Il ne sait pas si **M. de Marco** évoque la réunion dont **le directeur** a parlé avant de partir ou s'il s'agit d'une autre réunion. Il vérifiera.

**La présidente** confirme que cette réunion de concertation avec la préfecture a eu lieu pour commencer à travailler sur ces questions.

**M. Lefebvre** confirme qu'une réunion a eu lieu avec le SDIS.

**Pour la présidente**, il reste juste à formaliser ce plan d'évacuation mais la première étape a été franchie.

## 2) Point d'avancement de la démarche capacité de charge et caractère de l'île de Porquerolles

**M. Barcelo** avait déjà présenté la démarche lors d'une séance précédente du conseil d'administration, aussi il va simplement informer sur les évolutions en termes de : gouvernance, technique, scientifique et financier.

En termes de gouvernance, quatre réunions ont eu lieu :

- les 3° et 4° ateliers pendant lesquels la méthode prospective avec Mme Charlotte Michel a été travaillée,
- et les 2° et 3° comité de pilotage durant lesquels a été validé, au fur et à mesure, l'avancement de la démarche.

Actuellement, à Porquerolles, une exposition présente trois scénarios extrêmes et exploratoires, qui ne seront pas poursuivis. En revanche, le scénario souhaitable, diffusé ce matin même aux membres du COPIL, est en cours de validation. Un plan d'actions comportant plus d'une cinquantaine de mesures a été élaboré. Chaque action est en train d'être répartie par porteur car certaines relèvent de la compétence de la commune, d'autres de MTPM, d'autres du Parc national et d'autres d'opérateurs divers et variés. Le prochain et dernier atelier, le cinquième, se tiendra à la mi octobre et devrait valider le plan d'actions dans sa globalité.

En termes techniques, le service tourisme durable, accueil et valorisation des patrimoines a piloté un atelier spécifique sur la prévention et la communication avec les mesures présentées précédemment par **le directeur**. L'exposition « l'histoire du tourisme de 1850 à nos jours » a été inaugurée à Porquerolles. Chacun peut la visiter avec la mise à disposition d'un livre d'or qui sera analysé par la suite.

Les deux étudiants de M. Vincent Vlès sont actuellement en train de développer un tableau de bord de pilotage qui sera validé durant l'été. Ils font des comptages pendant des journées choisies et ils mènent des enquêtes de satisfaction poussées auprès des visiteurs.

Au niveau du Parc national et de la commune d'Hyères, des actions ont été mises en œuvre dès cet été, **le directeur** en a fait part précédemment. Et puis, l'établissement recrute un CDD qui, pendant trois mois, viendra prendre le relais des étudiants de M. Vincent Vlès pour faire des comptages, des enquêtes et pour travailler sur le plan d'actions.

Au niveau scientifique, la démarche a été présentée par deux fois à l'Université de Toulon durant des journées universitaires. Mme Charlotte Michel a rendu un rapport scientifique. Mme Valérie Deldrève, sociologue, a également rendu son rapport. Ces documents sont actuellement en cours de validation. M. Simon Jolivet, universitaire en droit, a travaillé sur l'étude évoquée précédemment par **le directeur**.

**M. Martin** peut aussi apporter des informations complémentaires. Il y aura une réunion au Sénat qui devrait être organisée sur ce sujet à l'automne. Dans le prochain volume des *Scientific reports du PNPC*, à paraître en septembre, deux articles sont issus de cette démarche : un article de Mme Corinne Van Der Yeught sur le tourisme durable où elle a interrogé la moitié des commerçants de l'île et un article de M. Simon Jolivet.

Au niveau financier, deux dossiers de demande supplémentaire ont été déposés.

Le projet Cap 2050 a été déposé auprès de la Fondation de France. Il a été défendu à Paris avec Mme Charlotte Michel, **M. André de Marco**, qu'il remercie, **le directeur** et lui même. La réponse favorable a été reçue ce matin. Le projet Porquerolles en 2050 est financé à hauteur de 147 300€ par la Fondation de France. Ce projet va au delà de la démarche capacité de charge de Mme Charlotte Michel et implique très fortement l'association des commerçants de Porquerolles, les Amoureux de Porquerolles et le CIL. Sont également dans ce projet : Renaud Becot, historien de l'aménagement de l'île, M. Rémi Beau, le philosophe du Conseil scientifique, et trois universitaires de l'Université de Toulon sur le tourisme durable qui sont Mmes Line Bergery, Hélène Ledouble et Corinne Van Der Yeught, également membre du CS.

Un autre projet a été déposé auprès de la DIRM portant sur la problématique du mouillage à Porquerolles. Avec plus de 1 600 bateaux au mouillage en pointe en été, l'établissement souhaitait essayer de déverrouiller les blocages qui font que le mouillage n'est pas encore organisé à l'échelle de l'île. Ce projet n'a pas été retenu. L'établissement essaiera de le proposer à d'autres financeurs.

**M. Prodromidès** félicite l'établissement pour la réponse favorable de la Fondation de France car il s'agit d'une somme intéressante. Il remercie également les associations de Porquerolles.

**M. Prodromidès** trouve cela dommage pour le dossier déposé auprès de la DIRM. L'établissement n'a peut-être pas les mêmes relations avec la DIRM qu'il y a quelques années. Du retard est pris sur les mouillages organisés à Porquerolles, par rapport à Port-Cros, alors que ce sujet est évoqué depuis longtemps déjà et est inscrit dans la charte. Il ne sait pas s'il s'agit de trouver un autre financeur ou de remonter le dossier auprès de la DIRM car cela lui semblerait logique que la DIRM soit partenaire. Ce qui est sûr c'est qu'il va falloir trouver une solution parce que la pression monte sur les mouillages organisés à Porquerolles, à la demande des plaisanciers eux mêmes.

**M. Lefebvre** demande des précisions à savoir sur quel type d'installation les financements DIRM étaient sollicités.

**M. Barcelo** indique que l'établissement a répondu à un appel à projet de la DIRM portant sur le plan d'actions pour les milieux marins (PAMM). Cet appel à projet a été effectué sur trois thématiques dont l'une sur la capacité de charge. Le comité de sélection qui regroupait l'Agence de l'eau, l'AFB et la DIRM a donné un avis négatif au soutien du projet. Pour autant **M. Barcelo** a déjà des discussions avec certains des partenaires qui sont intéressés pour éventuellement porter une partie du projet. Une partie portait sur des aspects biologiques avec une reconnaissance très précise des herbiers au droit des grandes plages pour voir quel est l'impact du mouillage sur ces herbiers à partir d'un point zéro et pouvoir faire ensuite un suivi effectif. Une seconde partie portait plus sur l'aspect sociologique. Depuis 2005, l'établissement essaie de travailler sur ces questions au travers de la Commission Natura 2000 et aujourd'hui du groupe Ad'hoc avec le sociologue du CS, Denis Pesche, sans arriver à aboutir à des solutions à l'échelle de l'île. Il y a sans doute des blocages. L'idée était de travailler avec le sociologue pour faire sauter ces blocages, pour être en phase et pouvoir, au travers de la commission ad'hoc, arriver en trois ateliers à régler la question à l'échelle de l'île.

**M. Prodromidès** précise que dans le versant maritime du ScOT, ce qu'on appelle le ScOT mer de MTPM, il a vérifié, les mouillages organisés à Porquerolles sont prévus et sont bien positionnés dans le ScOT mer.

**M. Barcelo** indique que la question est de savoir où les mettre, combien en mettre et c'est là qu'il commence à y avoir des crispations au niveau des partenaires.

**M. Prodromidès** informe qu'ils sont positionnés géographiquement suivant la charte du PNPC et la carte des vocations c'est à dire au droit des plages. Ils ont oublié la Galère mais sinon sur les grands champs de posidonie au droit des plages Nord et aussi à certains endroits côte sud, notamment en bordure de zone ressource qui paraît plus logique.

**M. Molinero** précise que ce n'est pas le dossier en tant que tel qui a été refusé. Les membres de la commission permanente ont parlé de cet appel à projet. Le budget attribué à cette action dans le PAMM est très petit. Les trois projets qui semblaient les meilleurs ont été retenus mais cela ne signifie pas que la DIRM était contre celui là. Ce n'est pas pareil.

**M. Lefebvre** ajoute que cela ne veut pas dire que les mesures visant in fine à réduire l'impact du mouillage à Porquerolles ne feront pas l'objet de financement. Ce qui est évoqué c'est l'appel à projet pour la restauration écologique. Lorsqu'il y aura, comme c'est nécessairement le cas, un dossier de zone de mouillage et d'équipement légers qui sera présenté pour Porquerolles, pour tout ce qui concerne le mouillage sur les herbiers de posidonie, il y aura des financements possibles par l'Agence de l'eau notamment.

**M. Seemuller** indique avoir rencontré, avec **Mme Audibert**, la direction de la mobilité concernant la DSP et ils sont très preneurs aussi de se rapprocher du Parc national dans le cadre du comité d'orientation parce que cela peut avoir un impact sur une DSP qui va être accordée sur plusieurs années et qui sera certainement impactée par une baisse ou une augmentation de la fréquentation.

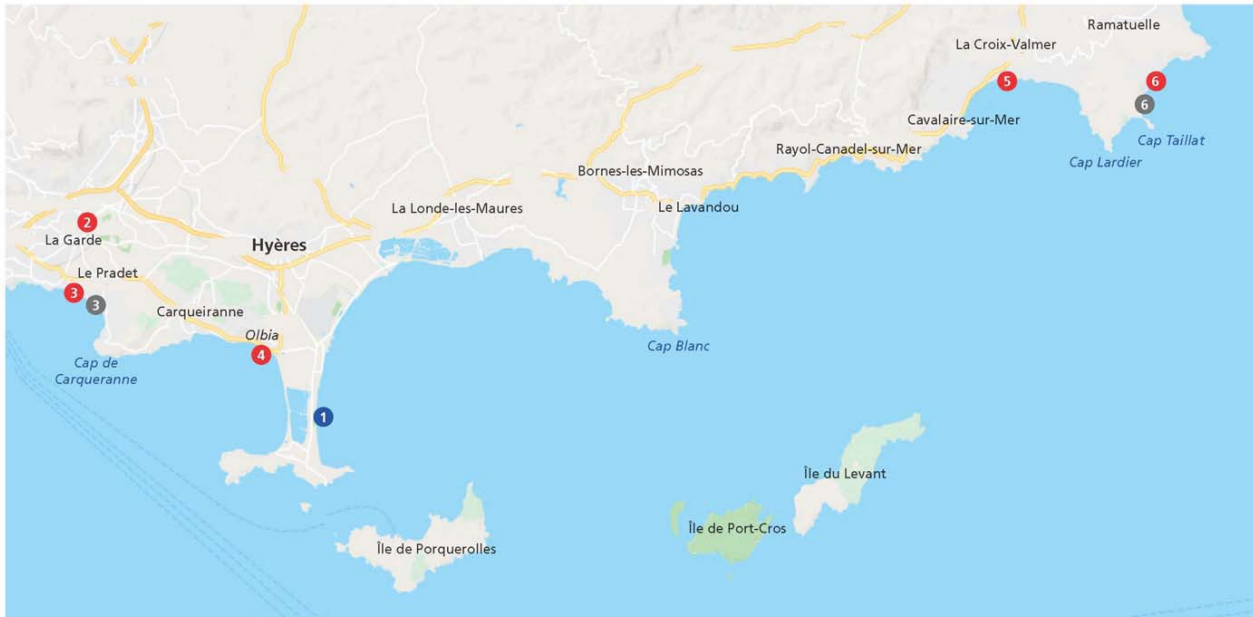
### 3) Dispositif de stations d'information dans l'aire d'adhésion

**Mme Lecat** présente le dispositif de stations d'information de l'aire d'adhésion appelés les vigies du littoral. Ce projet est inscrit dans la charte et le programme triennal d'action du Parc national. Il est financé dans le cadre du programme GIREPAM de gestion intégrée des réseaux écologiques dans les aires et parcs marins. Ce dispositif permet de matérialiser l'adhésion des cinq communes de l'aire d'adhésion au travers d'un module signalétique extérieur autour d'une identité commune. La difficulté est de matérialiser et d'incarner ce territoire en valorisant le patrimoine et les points de vue entre terre, le lien entre terre et mer, et sur le littoral c'est à dire d'être à la fois un mobilier signal mais qui sache aussi se faire oublier dans le paysage. Les esquisses ont été présentées aux différentes communes en concertation sur les sites d'implantation, dans la mesure du possible, en co-visibilité avec les îles, et sur les points de vue qui paraissent les plus emblématiques de cet espace commun de projet mais aussi de solidarités écologiques. Ainsi, cinq sites patrimoniaux ont été identifiés. Les modules sont en métal corten, qui permet par sa couleur brune de s'intégrer au paysage, avec une information commune sur les valeurs partagées autour d'un patrimoine naturel, la valorisation des richesses et un focus pour chaque commune sur des points d'intérêt paysager ou culturel, voire archéologique. Un projet spécifique a été identifié pour le port de Hyères, vitrine de l'aire d'adhésion, avec le renouvellement de l'exposition photographique présentée sur les fonds marins. Ces dispositifs s'adressent aussi bien à des promeneurs, des visiteurs, des touristes, ou des habitants du territoire. L'installation se fera entre novembre et décembre 2018.

**Mme Lecat** présente les différents points d'implantation :

- A Hyères : deux hypothèses à l'étude, l'une en face du site d'Olbia, l'autre sur le port St Pierre.
- A La Garde : implantation envisagée au niveau du Rocher, en face de la zone humide. Le dossier sera présenté à l'ABF car il se situe dans un périmètre monument historique.
- Au Pradet : implantation envisagée à la plage de La Garonne, au départ du sentier sous-marin et avec un panorama entre la rade de Toulon et la rade d'Hyères.
- A La Croix Valmer : travail en cours sur la plage du débarquement.
- A Ramatuelle : deux hypothèses l'une vers la maison des douanes, sur les terrains du Conservatoire du littoral donc avec un public déjà sensibilisé ou du côté Canadelle, au départ du sentier du littoral pour toucher le plus de public en amont et sur la vue des 3 caps.

## Localisation des éléments signalétiques



EXPOSITION «ENTRE TERRE ET MER»

1 Port de Saint-Pierre, Hyères

MODULES «SENTINELLES DU LITTORAL»

2 La Garde, tour et église romane

3 Le Pradet, plage de la Garonne

3 Le Pradet (2<sup>e</sup> option), mine de Cap Garonne

4 Hyères, site archéologique d'Olbia

5 La Croix-Valmer, plage du Débarquement

6 Ramatuelle, Canadelle

6 Ramatuelle (2<sup>e</sup> option), Maison de la Douane

**Mme Lecat** précise qu'il ne s'agit pas des portes d'entrée puisque le terme de porte d'entrée est réservé au fait de rentrer dans le cœur de parc national.

### 4) Projet de résidence artistique itinérante (cœur et aire d'adhésion)

**Mme Lecat** rappelle que cette volonté de mettre en place des résidences artistiques était aussi inscrite dans la charte, en cœur de parc national mais aussi sur l'aire d'adhésion.

L'établissement a répondu à un appel à candidature du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et le projet a été retenu sur la thématique du déplacement « des marches et démarches » associant une vingtaine de partenaires sur l'ensemble de la région Sud PACA et jusqu'à Grenoble avec le musée de Digne. Depuis les années 50, des artistes marcheurs depuis le land art ont travaillé sur la notion d'espace naturel. L'établissement a choisi la thématique autour du paysage et de l'évolution des usages en lien avec les enjeux écologiques autour des sciences sociales. Cela pourrait être, sur un appel à candidature, une équipe artistique pluridisciplinaire associée à un chercheur en sciences sociales pour recouper les thématiques sur la capacité de charge, l'analyse des flux et la question de l'évolution des usages. C'est pour cela que l'établissement l'a nommé les hivernants. Cela fait référence à la fois à l'invention du tourisme dans la région des îles d'or, à la nature, aux oiseaux qui se régénèrent pendant l'hiver. La saisonnalité marque beaucoup les paysages du territoire. C'est aussi les déplacements saisonniers entre les estivants, les hivernants, les résidents artistiques et les habitants. Ce lien assez fort pour lequel l'établissement aurait un partenariat avec la DRAC PACA sur la partie éducation artistique et culturelle, les communes de l'aire d'adhésion, les milieux scolaires avec des interventions artistiques en s'appuyant sur les dispositifs existants.

Le Parc national est en train de solliciter d'autres partenaires que sont notamment la Région, la Métropole, pour les associer très en amont sur cet appel à projet qui interviendrait plutôt à la fin de l'année, pour retenir une équipe en janvier/février, et démarrer le travail avec les estivants à l'été 2019 jusqu'au printemps 2020.

**M. Seemuller** note que cet été a eu lieu le Festival de la mode et du design or le nom de la Villa Noailles n'apparaît pas dans les partenaires.

**Mme Lecat** indique que la Villa Noailles étant sous la tutelle de la métropole, elle n'a pas été identifiée en tant que telle mais elle sera évidemment un partenaire important.

**M. Prodromidès** remarque que les partenaires cités sont des institutionnels et des collectivités et il demande si le Parc national envisage de travailler aussi avec des fondations privées et notamment celle qui vient d'ouvrir à Porquerolles qui connaît un succès certain, la Fondation Carmignac.

**Mme Lecat** indique qu'évidemment la Fondation Carmignac est en filigrane via les mécènes. Des contacts ont déjà été pris, notamment sur la partie restitution de production. La Fondation est prête à accompagner le Parc national, en complément des fonds publics.

**M. Prodromidès** informe qu'en ce qui concerne les logements des artistes, la Fondation, le sollicitant, n'en a pas. Il demande si la Fondation proposerait éventuellement d'exposer les œuvres.

**Mme Lecat** précise que c'est un projet de résidence de création avec des restitutions d'œuvres itinérantes. L'idée est d'y associer le plus large public possible donc être plutôt sur des espaces publics ouverts. La Fondation Carmignac serait associée finalement à la production d'œuvre. Il se trouve que la Fondation envisage, au printemps 2019, une exposition sur le thème du paysage. L'établissement rejoint donc leur thématique dans le même calendrier. La Fondation serait associée à cette résidence dans un certain temps de restitution auprès de la population mais il ne s'agit pas de produire des œuvres pour qu'elles soient exposées à la Fondation Carmignac.

**Mme Sejalon** trouve ce projet intéressant mais demande des précisions quant à l'objectif de cette résidence artistique. Elle a compris que l'objectif est de faire circuler en itinérance les artistes et que les œuvres circulent également en itinérance par la suite. Elle demande s'il s'agit d'œuvres éphémères ou pérennes. D'un autre côté, **Mme Sejalon** demande l'état d'avancement de la charte signalétique du Parc national puisque cela fait référence au premier projet qui a été présenté sur les vigies. Elle se pose la question notamment de l'acier corten qui est un matériau très bien adapté à l'espace portuaire par exemple mais qu'elle trouve moins adapté sur d'autres espaces. Comme en parallèle le Conservatoire du littoral travaille sur le plan de gestion de la presqu'île de Giens avec un gros travail sur la signalétique, il serait important d'arriver à travailler en synergie dans ce domaine.

**Mme Lecat** précise que les résidences de création ne donnent pas lieu à la création d'œuvres pérennes. Il s'agit d'interventions de type éphémère puisque c'est la résidence qui est financée. Elle même donne lieu à une restitution sur des formes qui peuvent être éphémères, sous forme de performance ou de photographie. Le Parc national ne finance pas la création des œuvres ni la cession des droits, il n'y pas de commande publique. Cela pourrait être évidemment dans un second temps et la DRAC y travaille beaucoup notamment avec le PNCal. L'artiste est résident. Il peut y avoir des temps d'éducation artistique et culturelle sur l'aire d'adhésion, des temps de présentation sur les îles, en fonction du projet de l'équipe qui sera retenue. Il y a notamment beaucoup d'artistes marcheurs qui gardent des traces matérielles de leur déplacement. Cela peut être sous forme photographique, vidéo, de projection dans un lieu en associant un chercheur ou un scientifique, cela peut prendre de multiples formes. Il n'y a pas l'idée de spécialiser les lieux sur des formes artistiques en se disant Port-Cros sera strictement dédiée aux écrivains et Porquerolles aux arts visuels puisqu'on est dans des formes qui mixent autant les arts visuels que le spectacle vivant par exemple.

**Mme Lecat** indique que le plan de signalétique est un projet de longue haleine qui est aussi lié au schéma d'interprétation. Les résidences artistiques sont aussi une approche sensible du territoire et seront un des axes du schéma d'interprétation. C'est de ce schéma d'interprétation que va découler le plan d'action et le plan de signalétique. Il y a deux projets différents. **Mme Lecat** informe que les stations en corten ne sont pas envisagées sur les sentiers du littoral et qu'il n'y en aura pas sur la presqu'île de Giens.

**La présidente** demande pourquoi cette question prioritaire prend autant de temps. Il était question de revoir les panneaux d'indication, notamment sur Porquerolles, parce qu'il y avait un problème de couleur et de carte avec l'office du tourisme. Il lui semblait que c'était un chantier assez prioritaire que de refaire une signalétique.

**La directrice adjointe** rappelle que le schéma d'interprétation est une lecture du paysage et de ce qu'on veut donner à ressentir. Ensuite cela se traduit par une signalétique adaptée qui est concertée avec les différents partenaires.

**La directrice adjointe** admet qu'il y a sûrement beaucoup de panneaux de signalétique qui manquent sur l'île de Porquerolles ou de Port-Cros mais rappelle que sur ces îles, en cœur de parc national, la signalétique doit répondre à la charte graphique des parcs nationaux commune aux dix parcs nationaux. Elle permet de donner une identité pour les visiteurs qui vont de parc national en parc national. C'est aussi l'idée du logo commun avec la spirale.

Pour ce qui est de la signalétique physique, l'établissement est dans le cadre de marchés pluriannuels en cours de renouvellement et qui devraient aboutir prochainement pour pouvoir passer une commande pour renouveler les panneaux en mauvais état et installer sur site, cet hiver, les panneaux qui font défaut.

Pour **la présidente**, il est essentiel de signaler les entrées de cœur de parc national. Il lui semblait que ce sujet était plus avancé que cela car il est évoqué depuis longtemps.

**M. Prodromidès** ajoute qu'il existe des panneaux indicateurs mobiles constitués par les habitants aux extrémités est ou ouest de l'île de Porquerolles, corvéables à merci, bénévoles et particulièrement avenant et aimable !

**M. de Marco** rapporte, à propos de signalétique, que l'un des problèmes sur les îles est la multiplicité des chartes signalétiques ou graphiques différentes entre le Parc national, MTPM (le port et port propre), la commune, etc. Il y a plusieurs signalétiques et l'effet global est laid et en plus « confusant ».

**Mme Sejalon** indique que c'est de cela dont elle parlait. Cet enjeu est aussi présent sur la presqu'île de Giens. Le Conservatoire du littoral était dans l'attente de cette charte pour sortir ces panneaux d'information pour favoriser la visibilité du Parc national. Dans l'attente, les panneaux ont été refaits et quand la charte signalétique du Parc national sortira, les panneaux ne seront pas refaits et il en est de même sur le site archéologique de La Croix Valmer. Il lui semble qu'il faut effectivement harmoniser l'ensemble des signalétiques, communales, Parc national et autres acteurs.

Pour **la présidente**, c'est un chantier qu'il lui semble important à vite mettre en place.

**La directrice adjointe** précise qu'il y a d'un côté la charte graphique et de l'autre le schéma d'interprétation qui n'est quand même pas juste de l'indication de direction. Ces deux sujets évoqués ne sont pas les mêmes et ne répondent pas aux mêmes attentes.

Pour ce qui est de la signalétique directionnelle sur l'île, le marché est en cours et les équipements seront posés dès cet hiver parce qu'il est compliqué de faire des travaux en plein été. Pour ce qui est du schéma d'interprétation, c'est **Mme Lecat** qui pilote la démarche, ce dossier de plus longue haleine, visera à donner du sens et non pas seulement le sens.

## 5) Point d'information sur la certification port propre du port de Port-Cros

**La directrice adjointe** rappelle que la certification port propre du port de Port-Cros est une priorité inscrite dans la charte du Parc national.

**La présidente** note que si le Parc national veut donner des leçons aux autres, il faut peut-être se l'appliquer à soi-même.

**La directrice adjointe** précise qu'il ne s'agit pas de donner de leçon mais plutôt de montrer l'exemple. Ainsi, le Parc national accompagne la commune du Pradet, comme le disait **le directeur** précédemment, pour sa propre certification du port. Le port de Port-Cros est un port particulier qui s'inscrit dans le Code des transports. C'est le seul port dans ce cas là, en dehors des grandes catégories de port. Évidemment, il y a des adaptations qui sont nécessaires du fait que le port se situe en cœur de parc national parce qu'il ne va pas y avoir tout à fait les mêmes possibilités de stockage notamment des fluides ni d'aire de carénage.

Un premier diagnostic avait été engagé il y a quelques années. L'établissement a missionné un bureau d'étude qui a pu l'affiner et mettre à jour le diagnostic sur les principaux points de contrôle de cette certification pour pouvoir procéder aux mises à jour et aux travaux nécessaires. Cela porte une fois de plus sur une meilleure signalétique notamment sur la question du tri des déchets, les points d'eau, etc. Une liste de petits travaux a été dressée et ils seront rapidement mis en place. L'objectif du Parc national est que l'audit, qui suit le diagnostic et la mise en œuvre de ces aménagements, soit réalisé cet automne pour qu'à la fin de l'année le port puisse bénéficier de cette certification port propre. Il reste un petit sujet sur le stockage des huiles des restaurateurs parce qu'il n'y a pas de zone de stockage suffisante pour se faire et que pour l'instant elles sont stockées sur le port ce qui n'est pas compatible avec la certification. Il faudra en parler avant cet hiver.

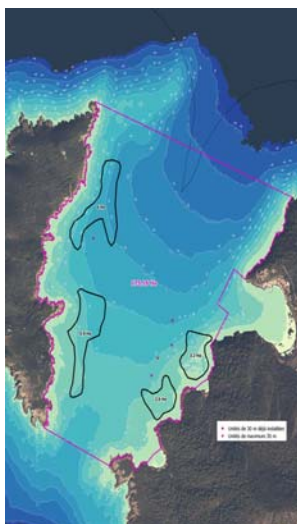
**La présidente** remarque que sur Le Levant, les huiles sont enfin rapatriées.

**La directrice adjointe** précise que c'est en fait l'aire de stockage qui pose problème car la fréquence de ramassage n'étant pas suffisante, les huiles sont stockées à côté du local.

## 6) Point d'avancement du projet de zones de mouillages et d'équipements légers dans la passe de Bagaud

**La directrice adjointe** indique qu'un point d'information est fait à chaque conseil d'administration sur ce projet de ZMEL qui figure, comme le rappelait **M. Prodromidès**, dans le volet mer du ScOT. L'objectif principal d'équiper une zone de mouillage est évidemment de protéger les fonds marins et de restaurer les espaces patrimoniaux puisque, outre la posidonie, des zones de recrutement de la grande nacre souffrent beaucoup des mouillages forains. Il s'agit aussi d'améliorer la gestion de la fréquentation et l'organisation des usages. L'établissement est dans une spatialisation et un respect notamment des cônes de vue qu'offrent les îles. Enfin, la ZMEL permettra de renforcer la sécurité et l'accueil des plaisanciers puisqu'un mouillage sur bouée est plus sécurisé qu'un mouillage forain qui peut dérapier et engendrer plus de dégâts encore sur les fonds marins.

**La directrice adjointe** présente une cartographie de la passe de Bagaud dans laquelle se trouvera la ZMEL.



La zone représente près de 175 ha et ne comprend pas l'espace portuaire qui est sous un autre statut. Sur ces 175 ha, 20 ha seront consacrés à des équipements de bouées individuelles réparties en « poches de mouillage » réalisées pour prendre en compte un croisement de critères. Ainsi cela permettra de maintenir des cônes de vision depuis l'île de Port-Cros. D'autres usages (plongée, pêche, etc.) seront pris en compte. Il y a également des questions de profondeur qui peuvent limiter la capacité d'équiper les sites. En croisant ces différents enjeux, le consensus actuel s'élève à l'installation de 68 bouées dont 5 seront réservées aux grosses unités jusque 30m. Trois sont déjà installées. Trois bouées seront réservées pour les usages des portcroisiens.

La procédure est déjà bien avancée. Une phase de concertation, conduite l'hiver dernier et ce printemps, a eu lieu avec les différents usagers (les pêcheurs, les plaisanciers, les plongeurs). Depuis le 1<sup>er</sup> semestre 2018, le dossier est dans une procédure d'instruction par l'État. La commission des sites et des paysages a donné un avis favorable sur ces 65 + 3 bouées. Le dossier sera présenté à l'enquête publique dans le courant de cet été pour toucher les plaisanciers qui seront directement concernés par ces équipements. L'objectif est d'avoir une mise en place de la ZMEL dans le courant de cet hiver pour qu'elle soit opérationnelle au plus tard au 01/07/19. Dès l'automne, une fois que l'enquête publique sera passée et que l'établissement disposera de toutes les autorisations nécessaires, le marché public sera lancé pour l'équipement en espérant, en fonction de la météo, pouvoir commencer les travaux début 2019 avec une mise en place au 01/07.

**La présidente** demande combien de temps aura pris l'instruction de ce dossier.

**La directrice adjointe** répond que le temps consacré à ce dossier aura été de deux ans. Des informations régulières ont été passées en conseil d'administration. C'est la première fois que le Parc national conduit ce type d'opération et il a pu bénéficier des conseils des services de l'État et d'une bonne implication des différents partenaires pour que cela puisse vraiment se mettre en œuvre assez vite.

**M. Prodromidès** demande, du fait qu'il s'agit d'une réglementation différente de la zone portuaire, si l'accès des plaisanciers à ces bouées sera payant ou non.

**La directrice adjointe** indique que l'établissement est en cours de réflexion sur cette question. Pour que ce soit plus simple pour tout le monde, sans doute que sera appliqué le même type d'usage que sur le port, c'est à dire que l'accès aux bouées est gratuit en journée et payant la nuit à partir de 18 heures.

**M. Prodromidès** se permet de poser la question parce qu'il a eu des échos lors du PAC Var et certains avait compris que c'était payant, d'autres que ce n'était pas payant.

**Pour la directrice adjointe**, il s'agit bien des deux puisqu'il est envisagé la gratuité la journée et payant la nuit, la même chose que pour le port d'un point de vue fonctionnement.

**M. Prodromidès** demande si ce sont les mêmes tarifs que le port qui seront appliqués.

**La directrice adjointe** répond que l'établissement n'en est pas à ce niveau de détail mais il ne s'agira probablement pas des mêmes tarifs du fait que les services ne sont pas les mêmes.

**M. Prodromidès** demande si cela assurera le fonctionnement d'entretien de ces bouées à l'année.

**La directrice adjointe** indique qu'il est difficile de le savoir. Il s'agit d'équipements neufs. Un marché prendra à la fois en compte l'investissement et une partie de l'entretien de ces bouées en fonction de comment elles réagissent. La tarification des bouées contribuera en partie à l'entretien de cet équipement exceptionnel mais cela dépendra aussi de la fréquentation.



Pour finir, la **directrice adjointe** informe que l'établissement réfléchit aussi à la mise en place de système de paiement en ligne depuis les bateaux via une application. Cela permettra de payer et de s'acquitter en ligne mais aussi de voir s'il y a des disponibilités ou pas avant de venir sur Port-Cros.

**M. Prodromidès** informe qu'un système de paiement en ligne est en place à Magdalena.

**M. Martin** indique que cela rejoint sa question du financement, sur ce qui a été évoqué précédemment, par rapport à la prise en charge par les usagers d'une partie des coûts. L'installation de ces bouées coûte relativement chère depuis la phase des études pour savoir où les installer. Tout cela pour permettre à des personnes qui, a priori propriétaire d'un navire, ne sont pas parmi les plus défavorisées. Cela ne le choquerait pas qu'à terme cela puisse faire l'objet d'une redevance sur le coût d'accès à la nature.

Pour la **présidente**, cela rejoint le problème de la collecte parce qu'elle avait eu des échos comme quoi cela était difficile pour les agents de Port-Cros.

La **directrice adjointe** confirme que cela était le cas il y a encore peu de temps où les agents passaient devant chaque bateau pour récupérer, parfois en petite monnaie, l'acquittement de la redevance. Mais depuis deux ans, la capitainerie a été équipée d'un logiciel comme la plupart des autres ports. Ce logiciel Alizé permet à la fois d'avoir une comptabilité plus claire et d'émettre des factures. Les usagers sont invités à se présenter au port pour venir s'acquitter de la redevance à terre. Cela permet aussi à ce que les usagers règlent plutôt par carte bancaire qu'en liquide. L'établissement vise à terme un système plus automatisé.

**M. Prodromidès** rappelle, en lien avec la proposition de **M. Martin**, que le CESC a voté contre le projet qui était celui de M. Paul Jacobi, président du comité territorial de Corse, sur le paiement d'une redevance dans les aires marines protégées (AMP) contre zéro service écologique. Ce projet visait à faire payer à concurrence de 20€ du mètre linéaire, un petit zodiac de 5m, le passage ou l'ancrage dans une AMP contre zéro service écologique. Le CESC est tout à fait pour les mouillages organisés, c'est un service écologique. Il y a effectivement une protection de l'environnement qui est due à la bouée en question. Maintenant **M. Prodromidès** dit attention. Il trouve que le système retenu de gratuité le jour et paiement la nuit est un bon système parce que c'est un peu les deux. Il insiste aussi sur le fait de ne pas participer non plus à cette systématisation de la culture de la taxe en France quand il s'agit de la mer. Il rappelle que l'acte de francisation de tout navire en France alimente le Conservatoire du littoral à hauteur de 45 000 000€ par an. Les plaisanciers payent donc déjà. Maintenant, s'il se faisait l'avocat du diable, **M. Prodromidès** pourrait en tant que plaisancier, dire : le Parc national protège, c'est à ses frais et moi je jette mon ancre et j'arrache la posidonie. Il attire l'attention sur ce point parce qu'il commence à entendre cela assez souvent et dans d'autres cercles. **M. Prodromidès** est favorable à payer quand le service écologique rendu est tangible, mais pas pour participer à la culture de la taxe en France.

La **directrice adjointe** précise que dans le cadre d'une ZMEL, il est interdit de mouiller ailleurs que sur les bouées.

**M. Prodromidès** entend souvent que la mer est un espace de liberté or l'établissement définit, dans cet espace, une zone d'interdiction et ensuite il fait payer.

Pour la **directrice adjointe**, ce n'est juridiquement pas correct. L'établissement ne fait pas une interdiction. Il installe un équipement et c'est parce qu'il équipe qu'il interdit puisque l'objectif de l'équipement est de préserver les fonds.

**M. Prodromidès** s'exprime selon la perception du citoyen navigateur.

La **directrice adjointe** rappelle que la ZMEL se situe en cœur de parc national donc il peut y avoir plus d'exigence que sur tout le reste de la surface marine.

Pour **M. Prodromidès**, ce n'est pas parce qu'on est en cœur de parc national qu'on doit avoir des exigences financières supérieures vis à vis du commun des mortels, du citoyen qui traverse cet espace. Il n'est d'ailleurs pas d'accord pour dire non plus que le plaisancier a forcément les moyens car il y a de petits bateaux modestes. La culture familiale est défendue dans l'espace du parc national de Port-Cros c'est pour cela que les porquerollais se sont opposés au projet de Ports Toulon Provence d'accueillir des yachts de 40m dans le port de Porquerolles.

**La directrice adjointe** précise que cette ZMEL sera installée dans la passe de Bagaud. Il existe déjà des zones dans Bagaud qui sont interdites au mouillage sans possibilité d'ancrage sur équipement et il y a aussi nombre d'endroits qui sont autorisés sur mouillage forain gratuitement. Certains secteurs méritent d'être protégés et donc d'être équipés. Une stratégie s'établit aussi sur la façade méditerranéenne. C'est aussi un moyen d'avoir une visibilité sur la fréquentation de ces sites.

**M. Molinero** indique que ce n'est pas simplement dans les AMP que ces ZMEL sont en train de se mettre en place. Il y a peu de temps, il a travaillé sur celle en face de Ramatuelle qui n'est pas dans une zone protégée et d'autres, diverses et variées, sont prévues. Celles qui existent déjà font payer et apparemment cela ne pose pas de problème aux plaisanciers. Même si la mer était un espace de liberté, maintenant elle le devient de moins en moins. Malheureusement, plus il y aura de fréquentation sur une courte période de l'année, moins il y aura de liberté. Et tous les usagers, d'après ce qu'il entend, trouve absolument normal, de payer pour un service qui est rendu. C'est toujours moins cher que dans les ports. A Cavalaire où il y a les deux possibilités, cela coûte moins cher car il n'y a pas les mêmes services.

**M. Seemuller** cite une phrase qui dit : la liberté sans droit c'est la loi du plus fort. Quand plus de 200 bateaux mouillent n'importe comment dans la baie de Port-Cros, c'est le plus fort qui gagne. La mise en place d'une ZMEL est donc une très bonne initiative.

Il note que l'établissement annonce 68 bouées. Or il faut y ajouter le nombre de mouillages qui existent déjà. Aussi, le Parc national ajoute 68 bouées et organise le mouillage, c'est à dire qu'il y a déjà un flux de bateaux significatif. L'élément de test sera important parce qu'il va y avoir forcément des jours de tension. Le chiffre top s'élève à près de 200 bateaux et il y aura 68 bouées donc il va bien falloir gérer cela. La question de la réservation et la question du paiement vont nécessiter aussi des ajustements. Le point central est bien sûr le champ de la psychologie de ceux qui vont vivre de la saison, les restaurateurs et les hôteliers. Il faudra un traitement particulier des questions des réservations, c'est le point le plus crucial. Si un restaurateur prend une table de réservation de douze personnes et que toutes les bouées sont prises, il faudra trouver une solution ensemble parce que cela touche des questions économiques qui sont très sensibles. 75% du chiffre d'affaires se fait au mois d'août.

**M. Lefebvre** précise craindre malheureusement qu'on ne puisse conduire l'enquête publique de la ZMEL cet été. Le règlement de police, qui fait partie des documents qu'il est important de soumettre à l'enquête publique, n'est pas encore arrêté. Un travail est en cours entre les services du Parc national et la DDTM. Le tribunal administratif ne pourra être saisi que lorsque le dossier sera finalisé pour la soumission à l'enquête publique afin que celui ci désigne un commissaire enquêteur. Cela sera au mieux septembre, voire octobre.

**La présidente** se demande s'il n'est pas interdit de faire des enquêtes publiques en août.

**M. Seemuller** indique qu'après le 15 octobre il n'y aura plus personne à Port-Cros et qu'il faudrait mieux reporter au mois d'avril 2019.

**M. Lefebvre** souligne tout le travail préparatoire de concertation réalisé par le Parc national. Le projet est bien connu et il ne pense pas qu'il faille perdre 6 mois pour l'enquête publique, sinon cela repousserait à la mise en œuvre de la ZMEL à 2020.

Il confirme à **la présidente** que les réponses à l'enquête publique peuvent aussi se faire par Internet.

## 7) Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : création du réseau d'acteurs pour la conservation de la flore méditerranéenne – RESEDA Flore

**Mme Lochon** informe que le CBNMed a créé un réseau qui s'appelle RESEDA. Il existe déjà SILENE du nom d'une petite fleur pour la base de données et là a été choisi RESEDA, un autre nom de fleur. Le CBNMed a ressenti le besoin de créer ce réseau pour la conservation de la flore méditerranéenne en sachant qu'il y a une biodiversité très riche au bord de la Méditerranée que ce soit en Région PACA ou en Région Occitanie. Beaucoup d'espèces menacées sont inscrites au livre rouge et il y a aussi beaucoup d'espèces endémiques. Le CBNMed a voulu fédérer les acteurs de gestion d'espaces protégés pour travailler sur la conservation de certaines espèces menacées. Un travail s'est d'abord mis en place avec un noyau dur composé des Parcs nationaux, des universités telles que l'IMBE, le CEFE CNRS à Montpellier pour préparer ensemble des protocoles de suivi d'espèces menacées et ainsi pouvoir mettre en commun les observations notamment face au changement climatique. Ce réseau a donné lieu à une charte. Les premiers acteurs ont adhéré à cette charte et l'ont signé : bien sûr le PNPC, le PNCal, le Parc national du Mercantour, le CEN PACA, le CEN Languedoc Roussillon et l'IMBE. A partir de ce noyau dur, le réseau va s'ouvrir aux parcs naturels régionaux, aux réserves naturelles pour commencer à travailler sur des protocoles communs pour protéger à la fois les espèces et les habitats naturels.

**Mme Aboucaya** ajoute que les personnels du Parc national de Port-Cros sont ravis que ce réseau voit le jour. L'adhésion de l'établissement correspond à un besoin et aux questions que se posent un gestionnaire sur la hiérarchisation des espèces, les modes de protocole, les plantes à suivre, etc. Cela va permettre de savoir le recensement de ce qui a été fait et de ce qu'il y a encore à faire.

### VIII. Questions diverses

#### 1) Organisation des rencontres entre élus des communes adhérentes.

**Mme Graillet** rappelle l'idée évoquée en conseil d'administration d'organiser des ateliers thématiques pour renforcer les liens et augmenter le transfert de compétence qu'il pouvait y avoir entre l'établissement et l'aire d'adhésion et notamment avec les communes et les élus. L'idée est de mieux connaître le Parc national, de valoriser les projets portés par les acteurs du territoire et de créer du lien entre les élus des différentes communes autour du projet de charte.

Un premier programme a été imaginé avec des rencontres qui vont s'organiser dès le mois d'octobre 2018. Le format sera sur une journée où une trentaine de participants sera conviée par invitation électronique. Des rencontres auront lieu avec des agents du Parc national, des experts, des partenaires et un programme sera co-construit avec les communes adhérentes.

Le premier atelier portera sur une rencontre à Porquerolles. L'établissement va se rapprocher de la commune d'Hyères pour voir les points à ajouter à cette rencontre. Un guide marqué EPN fera visiter l'île en suivant un parcours autour de la problématique de l'eau, des vergers de collection pour aller jusqu'au conservatoire partagé. Bien évidemment, **Mme Lochon** sera présente. Il y aura également une rencontre autour des jardins familiaux, et des techniques de permaculture.

Un deuxième atelier aura lieu en mars 2019 à La Croix Valmer et portera sur la résilience des sites incendiés et les techniques d'expérimentation qui ont pu être mises en place.

Le troisième atelier portera certainement sur les résidences d'artistes et la conception de partenariat qui peut s'établir entre différents organismes, les communes et le Parc national.

**Mme Graillet** confirme à **la présidente** que pour que la visite soit confortable, un format d'une trentaine de personnes est intéressant.

**La présidente** précise que la participation sera sur le volontariat et si plus de 30 personnes sont intéressées, elles seront bien entendu les bienvenues.

**La présidente** tient à ce que les conseillers municipaux puissent connaître Porquerolles à partir d'un autre angle, en leur présentant le Hameau et les équipes du secteur pour donner le côté concret du Parc national.

**Mme Graillet** confirme que le format sera adapté en fonction du nombre de participants si ces ateliers rencontrent un large succès.

**La présidente** demande aux communes de répondre dans les délais pour que l'organisation soit optimale et que tout le monde en profite.

## 2) Point d'information sur le rapport d'inspection « opérateurs de la biodiversité »

**La directrice-adjointe** informe que ce rapport de l'IGF et du CGEDD porte sur les opérateurs de la biodiversité, c'est à dire à peu près tous les établissements publics du ministère. Ce rapport, de plusieurs centaines de pages, traite des parcs nationaux sur une trentaine de pages et dans les annexes 5 et 6 du rapport. L'annexe 5 porte sur le renforcement de la mutualisation entre opérateurs à opérer et l'annexe 6 est consacrée aux hypothèses pour les différents établissements dont évidemment les Parcs nationaux. Dans cette annexe, six hypothèses d'évolution sont avancées pour les Parcs nationaux avec des conclusions réservées :

- Une hypothèse sur le rattachement entre Parcs nationaux, c'est à dire au rattachement par exemple entre le PNCal et le PNPC. La mission conclut que les deux Parcs nationaux peuvent aller plus loin dans le conventionnement et la mutualisation mais que le rattachement ne serait pas assez souple. La solution serait donc plutôt de continuer ce qui est déjà en cours.
- Une autre hypothèse porte sur la fusion de certains Parcs nationaux, par exemple la fusion du PNCal et du PNPC. La mission reconnaît qu'elle serait coûteuse et sans réelle valeur ajoutée ni garantie de résultats, notamment en termes de lien avec le territoire puisque dans ce cas là il n'y aurait qu'un conseil d'administration représentant les deux territoires.
- La troisième hypothèse porte sur le transfert des polices des Parcs nationaux à des services départementaux sous l'autorité du Préfet.
- La quatrième hypothèse porte sur l'intégration des Parcs nationaux dans l'AFB. Cela apparaît à la mission comme étant un peu disproportionné et qu'il faut plutôt essayer de rentrer dans un rattachement plus volontariste donc déjà consolidé, ce qui existe, et peut-être aller plus loin avant d'envisager une intégration à l'AFB.
- La cinquième hypothèse porte sur un transfert de compétence des projets de l'aire d'adhésion à des EPCI. La mission a reconnu que les enjeux financiers étaient limités et que cela créerait un déséquilibre dans la loi de 2006.
- L'hypothèse 6 est un projet de transfert de l'aire d'adhésion et des cœurs de Parcs nationaux en EPCI donc la dissolution de l'établissement public. La mission note que cette hypothèse est irréaliste du point de vue pratique et que cela serait quand même politiquement coûteux au niveau symbolique pour l'État.

Ce qu'il faut retenir de ce rapport est l'orientation dominante, qui est assez logique, de travailler sur le renforcement des mutualisations entre Parcs nationaux comme cela se fait déjà. Cela avait d'ailleurs été relevé à l'époque par la cour des comptes qui avait salué le travail de mutualisation du PNPC avec le PNCal. Il s'agira donc de renforcer encore ces mutualisations inter-établissements.

Sur le groupement de police, la mission la propose, même si elle est assez réservée en disant que cela sera susceptible d'être soupçonné de donner une priorité moindre à la protection des Parcs nationaux et que ce sera quand même une réduction de la capacité du directeur à jouer sur le rôle double d'incitation avec les moyens de contrôle. Cela pose aussi la question d'autonomie des établissements publics. **La directrice adjointe** rappelle que les gardes moniteurs ne font pas que des missions de police. Ce sont des agents qui connaissent très bien le terrain et qui ont une vision complète des enjeux. Il est important d'avoir sur site ces gardes moniteurs pour pouvoir d'abord

manier la pédagogie et l'information avant de passer à la répression. Et surtout, ce sont des agents qui ne font pas que des missions de police, ils ont aussi des missions de connaissances scientifiques, ils réalisent notamment les suivis et font aussi beaucoup d'actions de sensibilisation notamment vis à vis des scolaires. Le ministre de la transition énergétique et solidaire a demandé aux directeurs de Parcs nationaux et aux présidents des conseils d'administration des Parcs nationaux de réagir aux propositions de ce rapport. Un courrier est en cours de finalisation qui sera co-signé par les directeurs et/ou les directeurs et les présidents. Il soulève effectivement que le rapport a bien pris en compte la situation, est clair sur les efforts qu'il reste à faire en termes de mutualisation mais souligne le fait qu'il est important de garder un moyen de contrôle et donc une police qui soit adaptée à ces territoires qui sont spécifiques.

A la demande de **la présidente, la directrice adjointe** précise que ce rapport a été demandé par le ministre, qui charge, par lettre de mission, des inspecteurs de l'inspection générale des finances et du commissariat général du développement durable, d'expertiser et donc de faire des propositions pour faire évoluer un certain nombre de choses.

**La présidente** demande si les Parcs nationaux ont rencontré ces inspecteurs.

**La directrice adjointe** confirme que cela a été le cas. Elle ajoute que classiquement les établissements font l'objet d'inspections régulières, établissement par établissement. Là il s'agit d'une mission spécifique interétablissements donc certains directeurs de Parcs nationaux, représentatifs du collectif, ont été auditionnés par cette mission, qui était sous l'égide du ministère des finances et celui de la transition écologique et solidaire.

**La présidente** remarque que les présidents des conseils d'administration n'ont pas été auditionnés. Aussi elle découvre ces conclusions. Une conférence de président a lieu cet après-midi, peut-être aura-t-elle des informations ultérieurement.

**La directrice adjointe** précise que le ministre commande à son administration un rapport pour faire évoluer la structuration de son administration.

**M. Prodromidès** découvre ce rapport à la fin du conseil or il n'en connaît pas la portée prescriptive.

**La directrice adjointe** répond qu'il n'y en a aucune. C'est le ministre qui décide.

**M. Prodromidès** a lu d'autres parties du rapport, notamment celle sur le paiement ou pas des Parcs nationaux et là il pense que c'est l'inspection des finances qui l'a rédigé. Il note une volonté de démantèlement des Parcs nationaux quand il lit : « intégration, externalisation à des EPCI », de tout ce qui est en fait le développement durable.

Pour **la directrice adjointe**, il s'agit là d'un autre rapport réalisé sur les financements additionnels des Parcs nationaux. Elle répète que la mission émet un certain nombre d'hypothèses pour les exclure elle-même.

**M. Prodromidès** demande pourquoi la mission émet ces hypothèses si elle les exclut, si ce n'est faire passer des idées.

**La directrice adjointe** répond par la négative. Elle insiste sur le fait qu'un autre rapport d'inspection a été commandé au CGEDD sur les financements additionnels des Parcs nationaux mais qu'il ne s'agit pas du même rapport.

**Mme Bazerque** précise que pour ce qui concerne ce rapport, ce n'est un rapport sur les Parcs nationaux et le devenir des Parcs nationaux. C'est une réflexion beaucoup plus globale sur l'ensemble des opérateurs qui travaillent sur l'eau et la biodiversité. Un certain nombre d'hypothèses sont donc étudiées et comme cela a été dit, certaines sont écartées ou pas.

Un des principaux sujets traités dans ce rapport concerne l'AFB et si elle inclut l'ONCFS ou pas. C'est cela le principal sujet avant de parler des Parcs nationaux. Effectivement, un deuxième sujet traite de la séparation entre le côté régalién des missions et tout ce qui est fait par ailleurs. Au niveau des DREAL, chacune a été consultée et a fait aussi un certain nombre de remarques avec ce qui leur paraissait logique, faisable, et puis ce qui leur paraissait aussi démanteler le mode d'organisation. En fait ce n'est pas une remise en question au niveau des Parcs nationaux de ce qui se passait donc il n'y a pas eu d'audit dans les Parcs nationaux ou dans les autres organismes. C'est une réflexion administrative, de voir un peu ce qui peut se regrouper, pas se regrouper, et de lister les avantages et inconvénients. Pour l'instant il n'y a pas de décision prise sur le sujet.

**La directrice adjointe** ajoute que, dans les annexes, il y a des tableaux hypothèse par hypothèse qui présentent le bilan du coût et de l'avantage de telle ou telle solution. Elle a fait ici un zoom sur ce qui avait trait à l'opérateur Parcs nationaux mais cela traite bien plus largement des agences de l'eau.

**La présidente** souhaite se pencher un peu plus sur la question et demande si le rapport est en ligne.

**La directrice adjointe** confirme que comme pour tout rapport, il est en ligne sur Internet.

**M. Prodromidès** demande l'envoi du lien Internet du rapport.

**La directrice adjointe** propose d'envoyer le lien et de préciser les pages concernant les Parcs nationaux.

Par ailleurs, **la présidente** indique que le document remis sur table : « une France grandeur nature » est le fruit d'une réflexion présidents/directeurs pour réfléchir à l'avenir des Parcs nationaux.

**La directrice-adjointe** complète en indiquant que ce document est le résultat d'un travail collectif de l'ensemble des directions des parcs nationaux et des présidents des conseils d'administration qui a été réalisé depuis cette automne, accompagné par un chercheur de l'IRSTEA et un sociologue. Les directeurs, directeurs adjoints et présidents de conseil d'administration se sont penchés sur l'avenir des Parcs nationaux, sur ce qui devrait perdurer. Il s'agit d'une démarche prospective conduite pour voir aussi comment les Parcs nationaux pouvaient s'adapter à l'évolution du contexte dans lequel ils s'inscrivent. En dernière page, trois propositions sont faites pour réaffirmer la place des Parcs nationaux à la fois auprès du public, au cœur des politiques publiques et aussi souligner le rayonnement national, international des Parcs nationaux qui portent haut les richesses de la France.

**La présidente** ajoute que cela s'inscrit aussi dans la suite des craintes de la création de l'AFB. Tous se sont mobilisés pour réfléchir et réaffirmer la vision des Parcs nationaux à partir de scénarios parfois fantaisistes comme dans le cadre de la démarche capacité de charge. Ce document est surtout à destination du ministère et le document remis sur table en est une synthèse plus « communicante » à destination d'un public plus large.

## **DOSSIERS EXAMINES PREALABLEMENT EN BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**A. Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles : demande de subventions 2018 à la DREAL PACA.**

► **La délibération n° 24/18 est approuvée à l'unanimité.**

**La présidente** clôt la séance en informant que la prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra à l'automne et souhaite un bel été à tous.

La présidente,

Le secrétaire,

Isabelle MONFORT

Marc DUNCOMBE



plu la vice-présidente  
Laurence CANANZI